



RAPPORT DE DURABILITÉ 2024

FREELAND

FREELAND est un chemin à parcourir, fait d'étapes concrètes mais aussi de valeurs, de projets et de personnes.

Un parcours qui se poursuit, une évolution qui repose sur la solidité du passé et qui regarde vers l'avenir avec détermination.

INDEX DES RÉFÉRENCES ESRS

09. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

08. LA GOUVERNANCE SOCIALES

07. LES QUESTIONS SOCIALES

06. L'ENVIRONNEMENT

05. LA DURABILITÉ

04. FREELAND: QUI NOUS SOMMES

03. POINTS CULMINANTS

02. LETTRE AUX PARTIES PRENANTES

01. TABLES DES MATIÈRES

1. Lettre aux parties prenantes 5

2. Points culminants 7

3. Freeland: qui nous sommes 9

3.1 _ Notre histoire	9
3.2 _ Les valeurs de l'entrepris	11
3.3 _ Modèle commercial et organisation	12
3.4 _ Les certifications	12

4. La durabilité 14

4.1 _ La chaîne de valeur	14
4.2 _ Les parties prenantes	16
4.3 _ La double materialité	19
4.3.1 _ Evolutions par rapport à 2023	22
4.4 _ Connexions avec l'Agenda 2030	23

5. L'environnement 25

5.1 _ Changement climatique	26
5.2 _ Pollution	31
5.2.1 _ Emissions atmosphériques	31
5.2.2 _ Substances faisant l'objet de restrictions et du protocole ZDHC (Zero Discharge Of Hazardous Chemicals)	32
5.3 _ Eau et ressources marines	34
5.4 _ Biodiversité et écosystèmes	35
5.5 _ Economie circulaire	36
5.6 _ Rapport sur les objectifs environnementaux et perspectives pour l'avenir	41

6. Les questions sociales 44

6.1 _ Les personnes: notre force	45
6.1.1 _ Protection des droits de l'homme	46
6.1.2 _ Relation de travail, diversité et inclusion	47
6.1.3 _ Caractère volontaire de la relation de travail	50
6.1.4 _ Santé et sécurité au travail	54
6.2 _ La filière	56
6.3 _ Relations avec les communautés locales	58
6.4 _ Les Consommateurs	59
6.5 _ Rapport sur les objectifs sociaux et perspectives pour l'avenir	60

7. La Gouvernance 63

7.1 _ Ethique et conduite des affaires	65
7.2 _ Structure de la Gouvernance	65
7.2.1 _ Objectifs stratégiques et principes de gestion	66
7.2.2 _ Modèle de Gouvernance	66
7.2.3 _ Conseil d'Administration	67
7.2.4 _ Société d'audit	67
7.2.5 _ Collège commissaires aux comptes	67
7.2.6 _ Organisme de Surveillance 231	67
7.3 _ Lutte contre corruption et transparence dans la gestion	69
7.3.1 _ Un système organisé de prévention des risques	69
7.3.2 _ Un engagement réel envers les parties prenantes	69
7.4 _ Conformité à la réglementation EUDR	71
7.5 _ Bilan des objectifs de gouvernance et défis de l'avenir	72

8. Note méthodologique 74

9. Index des références ESRS 75



1. Lettre aux parties prenantes

Diriger une entreprise de manière responsable implique, selon nous, d'être conscient des impacts que l'activité pourrait avoir sur les plans social, environnemental et économique, et d'être capable de l'organiser de manière à minimiser les effets négatifs et à s'efforcer en permanence d'en créer des positifs.

D'ailleurs, à la base de ce concept, il y a la ferme conviction, un devoir moral et une responsabilité générationnelle, de devoir transmettre à nos enfants une autre façon de percevoir le monde, qui préserve l'environnement et favorise le développement socio-économique.

Nous tenons à souligner une fois de plus la précieuse collaboration avec tous les acteurs impliqués dans le système Freeland : les employés, les collaborateurs et les fournisseurs de services et de traitements, toujours prêts et ouverts à partager des informations et à modifier leurs habitudes au nom du changement, ainsi que les clients, source inépuisable de bonnes pratiques et de philosophies stimulantes.

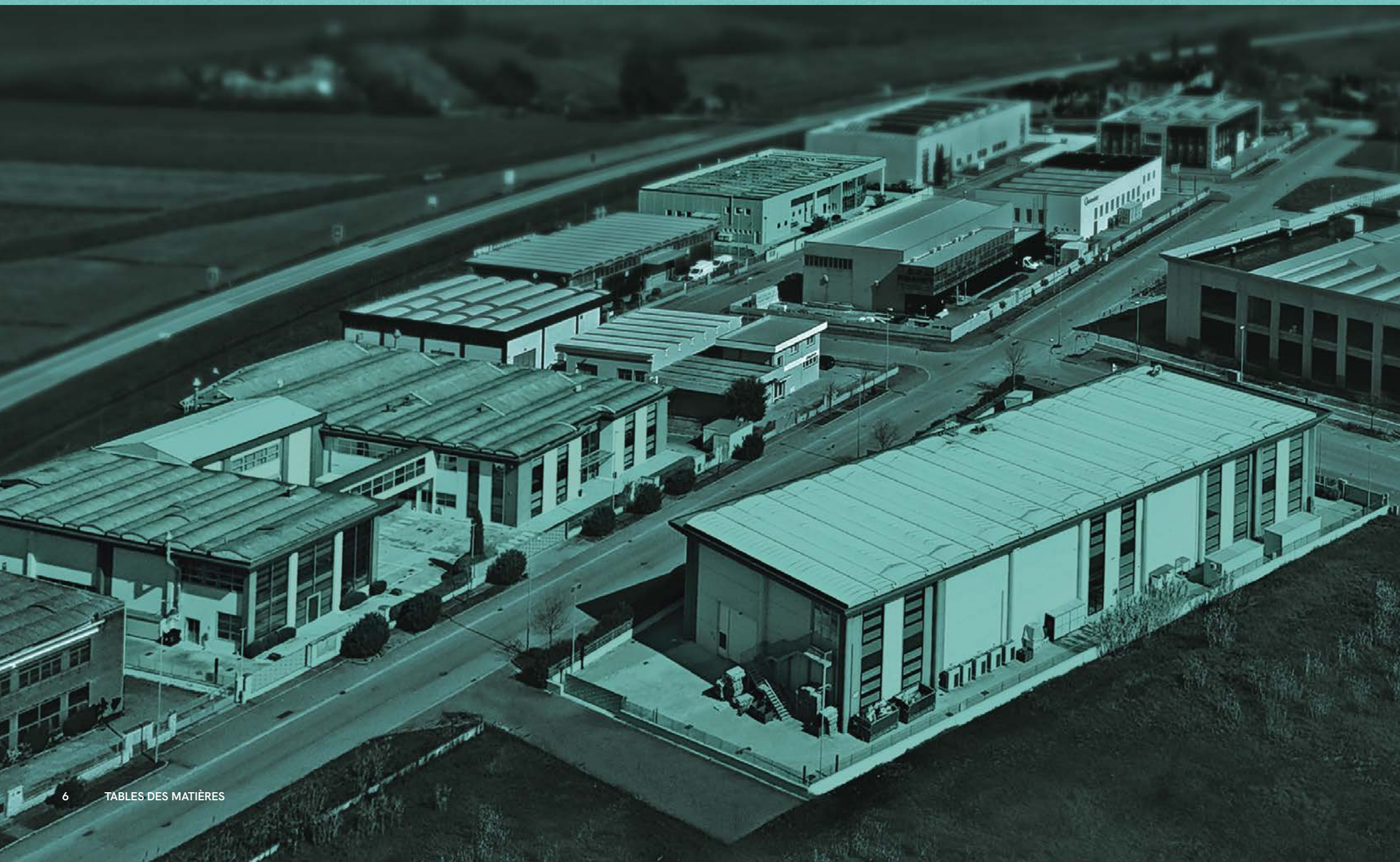
L'année 2024 a été, pour Freeland et pour l'ensemble du secteur de la chaussure, une année compliquée en raison du contexte socio-politico-économique mondial, qui s'est traduit par une baisse remarquable des quantités commandées et, par conséquent, du chiffre d'affaires. Cela n'a pas eu d'impact sur la politique et les activités de Freeland, qui continue à prêter attention, à concevoir et à investir dans les différents thèmes liés à la durabilité. Dans ce Rapport de durabilité volontaire 2024, nous présentons la continuité des intentions définies dans le précédent Rapport 2023 ainsi que les nouveaux objectifs que nous avons fixé, à une époque marquée par d'importants changements dans les logiques de production, tant au sein de Freeland que du système de la mode dans son ensemble.

Je vous souhaite une bonne lecture.

CEO & Président

Giacomo Tiezzi





2. Points culminants

Quotas de femmes

172

Quotas de femmes 2023: 146
+18% par rapport à 2023

Heures de formation pour les salariés

1.100

Heures 2023: 790
+39% par rapport à 2023

Chiffre d'affaires 2024

€ 74.669.671

Chiffre d'affaires 2023: € 83.534.762
-10,61% par rapport à 2023

Augmentations salariés

276

Salariés 2023: 227
+21,59% par rapport à 2023

Fournisseurs du territoire

50%

Fournisseurs 2023: 48%
+2% par rapport à 2023

Investissements 2024

€ 5.121.423

Investissements 2023: € 2.293.829
+123,27% par rapport à 2023

Audit des fournisseurs

23

Audit des fournisseurs 2023: 25
-8,00% par rapport à 2023

Soutien aux organisations de bénévolat et
aux coopératives sociales

€ 20.000

Soutien organisations 2023: € 17.000
+17.64% par rapport à 2023

Paires produites

434.000

Production 2023: 472.000
-8,05% par rapport à 2023

3. Freeland: qui nous sommes

Freeland s.r.l. est une entreprise qui fabrique des chaussures pour les plus grandes marques nationales et internationales et qui emploie environ 280 personnes réparties dans ses quatre bâtiments situés Via Giovanni da Verrazzano, Via Fogar, Via Caboto et Via Falcone à Fucecchio (province de Florence).

3.1 NOTRE HISTOIRE

2000

Freeland S.r.l. a été créée en 2000 avec son siège opérationnel à Fucecchio, via Galilei.

2006

À la suite du développement et à l'augmentation de ses activités, l'entreprise déménage entre 2005 et 2006 dans son siège actuel situé via Verrazzano et obtient, la même année, la certification ISO 14001 pour son système de gestion environnementale.

2009

La certification SA8000 est obtenue. Au début de l'année 2009, le nouveau bâtiment situé aux numéros 10 et 12, destiné à servir d'entrepôt, devient opérationnel. Aujourd'hui, il est le siège de l'atelier de « création de modèles ».

2015

La construction du troisième complexe situé via Ambrogio Fogar sans numéro à Fucecchio est commencée, principalement destiné à servir de centre de contrôle, de tri des marchandises et des produits semi-finis, ainsi que d'entrepôt pour les matières premières.

2016

La société Ypsilon Calzature Srl est incorporée par fusion.

2017

Les deux bâtiments situés Via G. da Verrazzano sont reliés par une passerelle surélevée.

2018

Un nouveau site de production a été acheté situé Via Caboto, où la division production, précédemment située Via Galilei, a été transférée.

2020

Entre 2019 et 2020, les deux bâtiments de Via G. da Verrazzano ont été réunis grâce à la création d'un nouveau département « Travaux spéciaux », ensuite transféré dans le nouveau bâtiment via Falcone à Fucecchio (2022).

2023

Au mois de septembre 2023, le nouveau service «aggiunteria» (assemblage) a été mis en place dans les bâtiments situés via Fogar.

2024

Début d'un investissement dans un nouveau site de production d'environ 10 000 m².



LE NOUVEAU MODÈLE ORGANISATIONNEL

Au cours des dernières années, l'entreprise s'est engagée dans un processus d'optimisation et de réorganisation de ses espaces de production et logistiques, dans le but de gagner en efficacité, de réduire l'impact environnemental et de favoriser une organisation plus intégrée des activités. La répartition initiale des activités comprenait cinq sites différents : via Verrazzano était le siège du département de création des modèles, du département d'assemblage et de finition des chaussures ainsi que de l'entrepôt ; via Fogar était réservée aux entrepôts de matières premières, ainsi qu'aux départements de découpe et d'assemblage ; via Caboto était le site d'un deuxième pôle de montage et de finition des chaussures avec son entrepôt ; tandis que les numéros 1 et 2 via Falcone étaient respectivement consacrés aux travaux spéciaux (sérigraphie, tampographie, broderie) et aux activités de teinture des empeignes.

L'entreprise prévoit de terminer la réorganisation de ses sites opérationnels en 2026 afin d'améliorer l'efficacité des processus, de réduire les déplacements internes et de favoriser une gestion plus durable des ressources.

La nouvelle répartition prévoit :

- le regroupement de l'atelier de création des modèles, de l'assemblage et de la finition des chaussures ainsi que de l'entrepôt au siège via Verrazzano ;
- le maintien de l'entrepôt de matières premières via Fogar ;
- la transformation du site via Caboto en entrepôt pour les boîtes et les machines ;
- la création d'un pôle intégré via Vasco Da Gama, qui regroupe les départements de découpe, d'assemblage, de traitements spéciaux (sérigraphie, tampographie, broderie), ainsi que les départements de montage et de finition des chaussures et l'entrepôt.

Cette nouvelle organisation permet de renforcer les synergies entre les départements, d'optimiser les flux de production et de réduire l'impact environnemental de la fragmentation précédente, posant ainsi les bases d'un modèle de développement plus innovant et durable.

3.2 LES VALEURS DE L'ENTREPRISE

Freeland est une entreprise qui a pour objectif de fabriquer des produits de haute qualité, en mettant l'accent sur la satisfaction de ses clients et en accordant une attention particulière à tous ses interlocuteurs, les internes aussi bien que les externes. Pour nous, qualité et durabilité vont de pair : chaque choix doit respecter l'environnement, les personnes et les règles de la bonne gestion.

Les valeurs qui régissent l'entreprise ne sont pas seulement des principes abstraits, mais représentent la base concrète de nos objectifs et nos programmes de croissance. Depuis longtemps, ces valeurs ont été transposées dans des documents officiels, tels que le code d'éthique et les politiques d'entreprise, qui représentent une référence précise pour ceux qui travaillent chez Freeland et pour tous les partenaires avec lesquels nous collaborons.

Afin de garantir cohérence et sérieux, nous utilisons des systèmes de gestion et des modèles de contrôle nous permettant de réviser chaque année nos objectifs pour ce qui est de la qualité, de l'environnement, de la sécurité et de la responsabilité sociale. Afin de maintenir cet engagement, Freeland est certifiée depuis des années selon des normes reconnues à l'échelle internationale, telles que SA8000, ISO 14001 et ISO 45001.

La publication du rapport de durabilité a exactement pour objectif de présenter clairement et en toute transparence nos activités : la manière dont nous traduisons nos valeurs en actions concrètes, les résultats que nous atteignons et la façon dont nous les évaluons. Ce document met en évidence l'attention constante que nous accordons au respect des personnes, des droits de l'homme et de l'environnement, en réduisant les impacts de nos activités.

Enfin, notre engagement ne se limite pas au sein de l'entreprise : il concerne également l'ensemble de la chaîne de production, car c'est seulement ainsi que nous pourrons concevoir ensemble un développement durable et à long terme.



3.3 MODÈLE COMMERCIAL ET ORGANISATION

Freeland est une entreprise capable de répondre de manière exhaustive aux besoins de ses clients, en proposant à la fois la conception et le développement des produits (sur demande), ainsi que la production d'une vaste gamme de chaussures pour hommes et pour femmes. Depuis sa création en 2000, l'entreprise a acquis un savoir-faire et une expérience qui lui permettent aujourd'hui d'être un partenaire de référence pour certaines des plus importantes marques de la mode internationale.

Notre force résulte de l'union entre tradition et innovation : au savoir-faire artisanal, qui caractérise depuis toujours le secteur de la chaussure, nous avons associé une mentalité industrielle moderne, soutenue par des technologies de pointe. Cet équilibre entre savoir-faire manuel et innovation représente l'un des principaux facteurs de succès de Freeland. Au fil du temps, la structure interne a évolué au point qu'elle inclut désormais toutes les fonctions nécessaires pour contrôler chaque étape du processus d'entreprise. Les activités de formation et de développement des compétences ont joué un rôle central, permettant de constituer une équipe qualifiée, motivée et capable de relever les nouveaux défis du secteur.

Afin de garantir organisation et efficacité, l'entreprise s'est dotée d'outils de gestion et de modèles de contrôle basés sur des normes nationales et internationales très importantes (SA8000, ISO14001, ISO45001, décret législatif 231/01). Ces outils constituent un guide concret pour la gestion des processus, tandis que le travail des Organismes de Certification et de l'Organisme de Surveillance assure des contrôles supplémentaires et favorise une amélioration constante.

Le rôle essentiel des personnes est un autre aspect fondamental : les initiatives répétées et concrètes garantissent la protection des travailleurs, le maintien d'un environnement de travail positif et le respect de la sécurité, renforçant ainsi le lien entre l'entreprise et ses collaborateurs.

Outre les ressources internes, les fournisseurs jouent un rôle clé : ils assurent la disponibilité des matières premières (telles que les cuirs, les tissus et les accessoires) et garantissent dynamisme, rapidité et professionnalisme. Bien que la marque cliente choisisse souvent directement les matériaux et les accessoires, Freeland est complètement responsable de la fabrication : chaque étape de production est sélectionnée, suivie et contrôlée, afin de garantir la qualité du produit final et le respect des plus hauts standards du secteur.

3.4 LES CERTIFICATIONS

Au fil des ans, afin de garantir un développement durable, la Société a décidé d'adopter un système de gestion intégré dans le but d'obtenir les certifications suivantes:

ISO 14001; chemin emprunté depuis le 12 décembre 2006 concernant les usines situées Via Giovanni da Verrazzano et Via Ambrogio Fogar.



SA8000; chemin emprunté depuis 2009 qui concerne tous les sites de production.



ISO 45001; chemin emprunté à partir du 23 juillet 2020 concernant les usines situées Via Giovanni da Verrazzano et Via Ambrogio Fogar.



CHAPITRE

4

LA DURABILITE'

4. La durabilité

4.1 LA CHAÎNE DE VALEUR

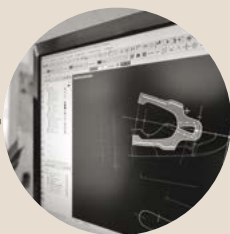
La chaîne de production et de création de valeur s'articule autour de **deux éléments principaux : le développement de prototypes et d'échantillons** (création de modèles) et **la fabrication des chaussures**. Chaque étape de la chaîne implique plusieurs parties prenantes, à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, dont les attentes et les exigences sont différentes et peuvent avoir des retombées sociales, environnementales et de gouvernance à plusieurs niveaux.



Développement



DESSIN



ÉLABORATION DU MODÈLE



STEP PROTOTYPE



DÉTECTION DE DÉFAUTS



ÉCHANTILLONAGE



INDUSTRIALISATION



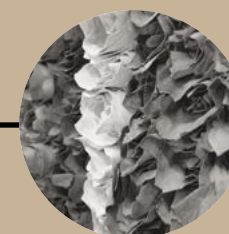
TRAITEMENTS ACCESSORIES



DÉCOUPE



RÉCEPTION ET CONTRÔLE MATÉRIELS



COMMANDE MATÉRIELS



INTRODUCTION LISTES



BORDURE DE L'EMPEIGNE



COUTURE STROBEL



ASSEMBLAGE



FINISSAGE



EMBALLAGE

Production

4.2 LES PARTIES PRENANTES

Pour Freeland, une gestion efficace de la durabilité commence toujours par l’écoute et la compréhension des personnes qui interagissent avec l’entreprise. Pour cette raison, une analyse approfondie a été menée sur les caractéristiques, les attentes et les besoins des parties prenantes, c’est-à-dire de toutes les personnes, tous les groupes ou toutes les organisations qui peuvent être influencés positivement ou négativement par les activités de l’entreprise.

Toutes les parties prenantes ont été identifiées et analysées, qu’elles soient internes (salariés et collaborateurs) ou externes (clients, fournisseurs, communautés locales, institutions).

Pour chaque partie, les éléments suivants ont été évalués:

- le degré d’influence sur l’entreprise
- l’intensité des relations que Freeland entretient avec cette partie prenante au cours de l’année.

Deux indicateurs ont été définis afin de rendre l’analyse plus claire et plus objective:

- Impact : à quel point cette partie prenante peut influencer les choix et les résultats de Freeland
- Intensité : quelle est la fréquence et l’importance de la relation avec cette partie prenante

Ces deux indicateurs ont été évalués sur une échelle de 1 à 10.

En combinant ces deux valeurs, il a été possible de déterminer l’importance de chaque partie prenante pour Freeland.

ORGANISMES PUBLICS ET INSTITUTIONS

Région
Province
Municipalité
Station d’épuration
Ass Professionnelle
Arpat
USL
Sapeurs-pompiers
Banques
Forces de l’Ordre

COMMUNAUTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Universités et Centres de Recherche
Ecoles
Communautés Locales

CLIENTS

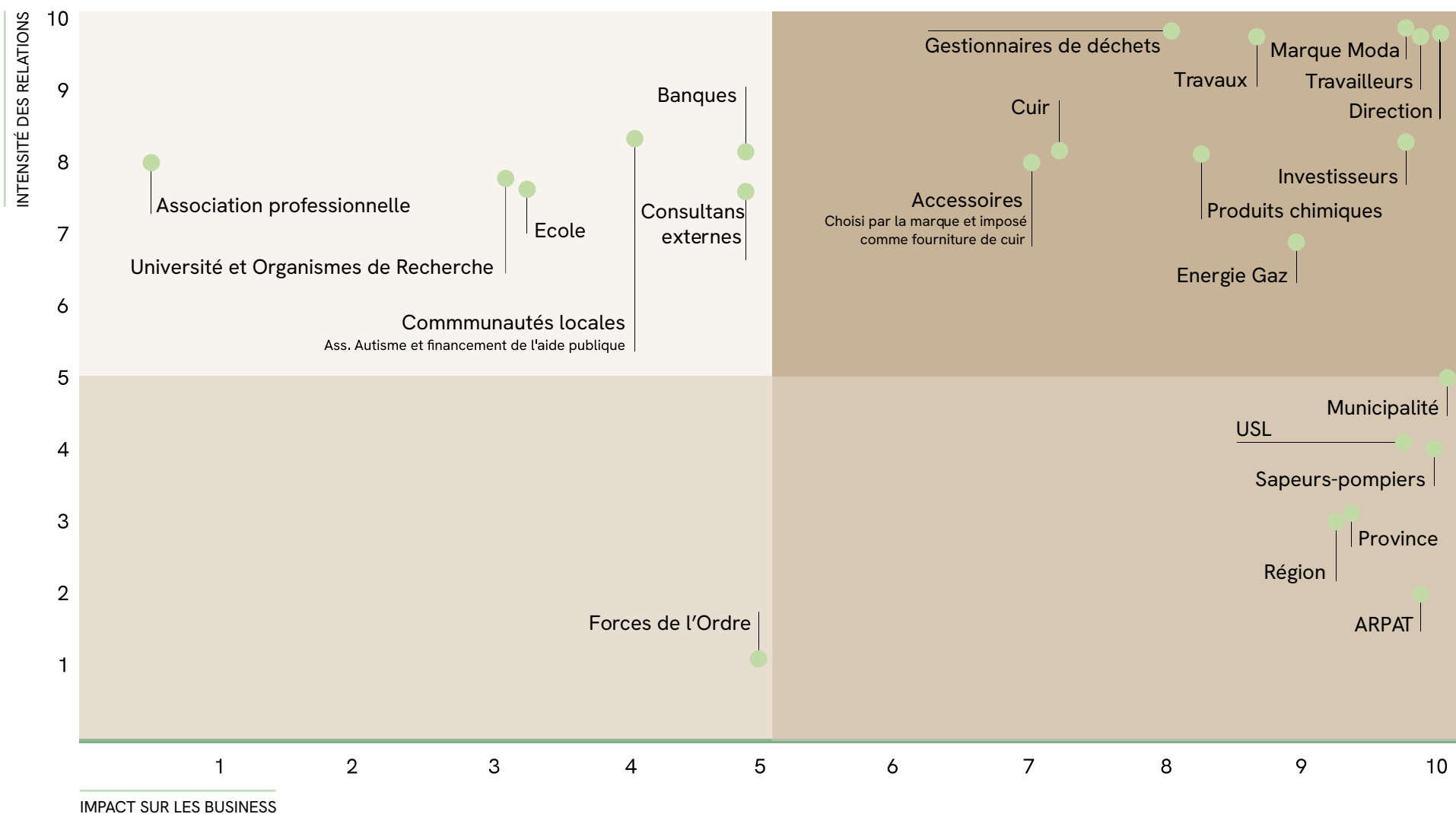
Marques Mode
Investisseurs

FOURNISSEURS

Cuir
Produits chimiques
Accessoires
Travaux
Consultants externes
Energie et Gaz
Organismes gestion déchets

MAIN-D'ŒUVRE ET DIRECTION

Travailleurs
Direction
Collaborateurs externes



Cette cartographie a permis d'obtenir un aperçu précis des relations de Freeland, en répartissant les principales parties prenantes en quatre catégories. Cette classification a été représentée à l'aide d'un diagramme en quadrants, qui met en évidence les parties prenantes les plus importantes.

Grâce à l'expérience acquise lors de la rédaction de son premier rapport de durabilité conforme aux normes ESRS, l'entreprise a décidé d'aborder les exigences de la directive CSRD avec une approche encore plus organisée : en effet, une évaluation directe des enjeux matériels a été menée, en impliquant directement les parties prenantes identifiées.

Cette participation a été réalisée par le biais de questionnaires spécifiques, axés sur les principaux enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Afin de recueillir des informations plus précises, les questions ont été classées en fonction de leur destinataire : parties prenantes internes ou externes.

Grâce à cette méthode, l'entreprise a reçu des réponses pertinentes et significatives de la part de toutes les catégories identifiées. Les données recueillies ont permis de réaliser ce que l'on appelle l'analyse de matérialité, ou plus précisément la double matérialité, qui constitue un outil fondamental pour comprendre à la fois l'impact des activités de l'entreprise sur les parties prenantes et, inversement, l'influence que ces dernières exercent sur l'entreprise.

Les parties prenantes, internes et externes, ont été identifiées et analysées afin de déterminer leur niveau d'influence et leur degré d'interaction avec l'entreprise.



4.3 LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

Lors de la rédaction de son deuxième rapport de durabilité selon les standards ESRS, Freeland a confirmé avoir adopté le principe de double matérialité, prévu par l'ESRS 1 – General Requirements, en tant que condition essentielle pour rédiger son rapport de durabilité.

Par rapport au premier exercice, l'analyse de matérialité a été affinée davantage, en intégrant l'évaluation de l'impact environnemental et social à l'évaluation financière, de manière plus organisée et conformément aux nouveaux standards.

Freeland a configuré l'analyse en faisant la distinction entre les facteurs externes qui influencent l'entreprise (out-in) et les impacts générés par l'organisation vers l'extérieur (in-out). Cette approche a permis de consolider un processus déjà entamé l'année dernière et qui s'enrichit aujourd'hui d'un approfondissement méthodologique supplémentaire.

La consultation des parties prenantes a fourni une base d'informations mise à jour et plus ciblée, utile pour identifier les thèmes considérés comme prioritaires par les acteurs externes (approche « out-in »). Parallèlement, l'entreprise a mené une évaluation systématique des impacts résultant de ses activités, selon les critères établis par la directive CSRD : ampleur et possibilité de remédier à l'impact, implication de la chaîne de valeur et probabilité de survenue (approche « in-out »).

L'intégration des deux perspectives a permis de définir le niveau de matérialité des différents thèmes, classés comme suit :

Élevé	sujets certainement importants
Moyen	sujets d'importance moyenne
Bas	sujets de faible importance

Le rapport 2024 de Freeland est axé sur les questions matérielles significatives, tout en approfondissant également celles d'importance moyenne, lorsque celles-ci fournissent des indications utiles pour le dialogue avec les parties prenantes ou des possibilités d'amélioration interne.

Grâce à ce renforcement progressif de sa méthodologie, Freeland est aujourd'hui à même d'identifier avec plus de précision les priorités et les enjeux de durabilité les plus importants, sans pour autant négliger ceux qui, bien que moins importants, représentent des pistes de réflexion très utiles pour l'évolution future de la stratégie d'entreprise.

SUJET ENVIRONNEMENT	SOUS SUJET ENVIRONNEMENT	NIVEAU DE MATERIALITÉ
ESRS E1 Changements climatiques	Adaptation aux changements climatiques	Moyen-élevé
ESRS E1 Changements climatiques	Atténuation des changements climatiques	Moyen-élevé
ESRS E1 Changements climatiques	Réduction des consommations d'énergie	Élevé
ESRS E2 Pollution	Air	Élevé
ESRS E2 Pollution	Eau	Moyen
ESRS E2 Pollution	Sol	Moyen
ESRS E2 Pollution	Organismes vivants	Moyen
ESRS E2 Pollution	Substances préoccupantes	Moyen-élevé
ESRS E2 Pollution	Microplastiques	Moyen
ESRS E3 Eau et ressources marines	Prélèvement/déchargement	Moyen
ESRS E4 biodiversité et écosystèmes	Impact direct sur la perte d'éco diversité	Moyen-bas
ESRS E4 biodiversité et écosystèmes	Impact sur la situation de l'espèce	Moyen-bas
ESRS E4 biodiversité et écosystèmes	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes	Moyen-bas
ESRS E5 Économie circulaire	Déchets	Élevé
ESRS E5 Économie circulaire	Afflux et écoulements des ressources	Élevé

SUJET SOCIAL	SOUS SUJET SOCIAL	NIVEAU DE MATERIALITÉ
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Conditions de travail	Élevé
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Égalité de traitement et de chances	Élevé
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Autres droits liés au travail	Élevé
ESRS S2 Main-d'œuvre dans la chaîne de valeur	Conditions de travail	Moyen
ESRS S2 Main-d'œuvre dans la chaîne de valeur	Égalité de traitement et de chances	Moyen
ESRS S2 Main-d'œuvre dans la chaîne de valeur	Autres droits liés au travail	Moyen
ESRS S3 Communautés concernées	Droits économiques, sociaux et communautaires	Bas
ESRS S3 Communautés concernées	Droits civils et politiques	Bas
ESRS S3 Communautés concernées	Droits des peuples autochtones	Bas
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts juridiques sur les informations	Moyen
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Santé et sécurité des utilisateurs	Moyen-élevé
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Exclusion de discrimination	Moyen
SUJET GOUVERNANCE	SOUS SUJET GOUVERNANCE	NIVEAU DE MATERIALITÉ
ESRS G1 conduite d'entreprise	Culture d'entreprise	Moyen-élevé
ESRS G1 conduite d'entreprise	Protection des informateurs	Moyen-élevé
ESRS G1 conduite d'entreprise	Bien-être des animaux	Moyen-élevé
ESRS G1 conduite d'entreprise	Gestion des relations avec les fournisseurs (y compris les procédures de paiement)	Moyen-élevé
ESRS G1 conduite d'entreprise	Corruption active et passive	Moyen-élevé

4.3.1 ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À 2023

L'évaluation réalisée en collaboration avec les parties prenantes de l'entreprise permet également de faire une comparaison entre les résultats obtenus et ceux de l'année dernière.

Par rapport à 2023, l'analyse de matérialité a été développée avec des demandes légèrement différentes afin de permettre à toutes les personnes interrogées d'exprimer leurs réflexions sur les thèmes abordés, sans qu'il soit nécessaire de connaître de façon spécifique le système de compte rendu utilisé.

SUJET	SUB SUJET	RÉSULTAT 2023	RÉSULTAT 2024
ESRS E1 Changements climatiques	Atténuation des changements climatiques	Élevé	Moyen-élevé
ESRS E2 Pollution	Eau	Moyen-élevé	Moyen
ESRS E5 Économie circulaire	Déchets	Moyen-élevé	Élevé
ESRS S1 Main-d'œuvre interne	Autres droits liés à l'emploi	Moyen-élevé	Élevé
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Santé et sécurité des utilisateurs	Moyen	Moyen-élevé
ESRS G1 conduite d'entreprise	Bien-être des animaux	Moyen	Moyen-élevé
ESRS G1 conduite d'entreprise	Corruption active et passive	Moyen	Moyen-élevé

Les résultats obtenus montrent que les différences par rapport à l'année dernière sont négligeables : les scores ne varient que légèrement, passant d'un niveau élevé à un niveau moyen-élevé ou vice versa, également pour les points critiques moins importants. Cela indique qu'au cours de cette deuxième année de compte rendu, tant pour Freeland que pour les parties prenantes ayant répondu aux questionnaires, la capacité d'analyse des thèmes évalués s'est affinée. On peut donc s'attendre à ce que les résultats tendent à rester stables dans le temps, sauf changements significatifs dans le contexte de l'entreprise ou dans le secteur concerné.

Il convient également de souligner que les thèmes dont le niveau de matérialité a augmenté ont néanmoins été traités dans le rapport de durabilité précédent.

4.4 CONNEXIONS AVEC L'AGENDA 2030

Afin d'assurer des rapports de plus en plus transparents, intégrés et axés sur le long terme, notre entreprise a choisi de mettre en évidence, dans les paragraphes suivants, les connexions entre ses stratégies, ses analyses et les résultats présentés, d'une part, et les Objectifs de développement durable (ODD), définis par l'Agenda 2030 des Nations Unies, d'autre part.

Ce choix résulte de notre volonté de situer nos actions dans un cadre de référence reconnu à l'échelle mondiale, qui promeut un modèle de développement équilibré entre croissance économique, inclusion sociale et protection de l'environnement.

Grâce à cette approche, nous souhaitons démontrer comment nos initiatives contribuent réellement à la poursuite des objectifs mondiaux en matière de développement durable, en renforçant le lien entre nos performances d'entreprise et l'impact positif que nous avons sur le territoire, les personnes et l'environnement.

La référence au lien avec chaque ODD facilite en outre la lecture du rapport, en offrant une vision globale des interactions entre les objectifs, les actions et les résultats, conformément à notre stratégie de durabilité et aux valeurs qui sont à la base de nos décisions.



CHAPITRE

5

5. L'environnement

Conformément aux principes énoncés par les Nations Unies et aux objectifs de développement durable, Freeland considère la gestion responsable des impacts environnementaux – les réels et les potentiels – comme un élément indispensable de son parcours de croissance. La prise de conscience du fait que le succès de l'entreprise ne peut pas mettre de côté la protection du capital naturel et l'utilisation efficace des ressources est désormais une partie intégrante de la stratégie à long terme de l'organisation.



L'expérience acquise au fil des années en ce qui concerne la gestion de l'environnement a permis à Freeland de se doter d'un système organisé de gouvernance et de contrôle, capable d'identifier et d'évaluer de manière préventive les impacts générés par ses activités. Ce système prend en compte à la fois les risques environnementaux et les opportunités liées à l'innovation et à l'amélioration continue des processus de production et d'organisation.

Les outils d'analyse et d'évaluation mis en place aujourd'hui permettent à l'entreprise de disposer d'un ensemble complet d'indicateurs environnementaux, conformes aux exigences des standards internationaux et aux attentes des parties prenantes. Ces indicateurs, qui couvrent des domaines tels que les émissions ayant un impact sur le climat, la consommation de ressources naturelles, la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et l'économie circulaire des matériaux, constituent une base objective et transparente pour contrôler les progrès réalisés et pour évaluer les impacts réduits.

Le système de contrôle permet en outre :

- d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place et de corriger rapidement leur évolution ;
- d'identifier les possibilités d'amélioration continue des processus internes ;
- de garantir la conformité aux réglementations en vigueur et aux standards volontaires adoptés ;
- de communiquer en toute transparence aux parties prenantes les résultats obtenus et les défis qui restent à relever.

Grâce à cette approche, Freeland réduit non seulement les risques liés au changement climatique et à l'impact de ses activités sur l'environnement, mais contribue activement à la réalisation des Objectifs de développement durable, aussi, tout en renforçant sa résilience concurrentielle et sa réputation sur le marché.

5.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'un des principaux sujets définis par l'Agenda 2030, également poursuivi par les politiques de l'Union européenne, concerne l'adoption de mesures visant à prévenir et à réduire le changement climatique.

Freeland, grâce à l'analyse des impacts liés à ses activités, a examiné la question du changement climatique et, comme point de départ, a identifié les sujets et les aspects les plus importants, dérivant tant de contributions externes (parties prenantes) qu'internes.



ESRS E1 (de E-1 à E-9)

Selon vous, quelle est l'activité la plus importante pour réduire les effets du changement climatique ?

33 réponses

Questionnaire parties prenantes internes

- En désaccord avec la question précédente
- Adaptation au changement climatique
- Atténuation du changement climatique
- Réduction consommations d'énergie

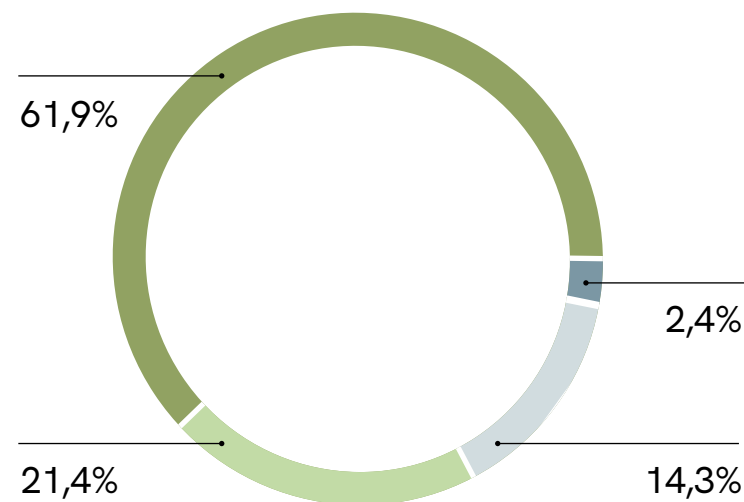
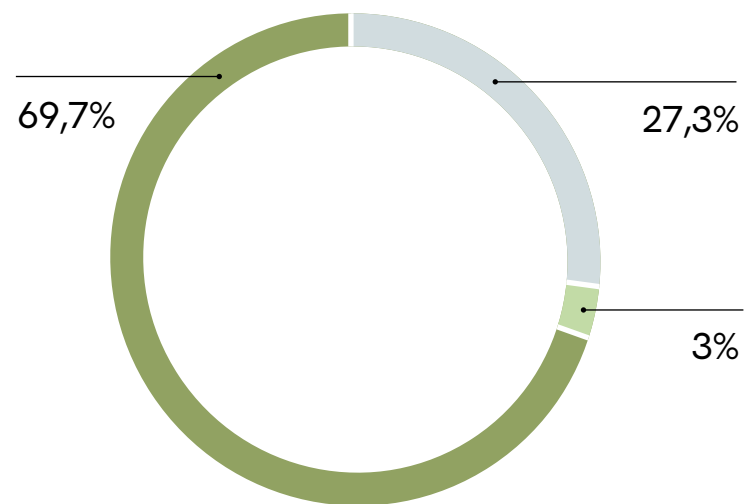
ESRS E1 (de E-1 à E-9)

Selon vous, quelle est l'activité la plus importante pour réduire les impacts du changement climatique ?

42 réponses

Questionnaire parties prenantes externes

- En désaccord avec la question précédente
- Adaptation au changement climatique
- Atténuation du changement climatique
- Réduction consommations d'énergie



Comme l'année dernière, la question du changement climatique s'est clairement imposée comme une priorité absolue pour les parties prenantes de Freeland. Cette sensibilité est directement liée à deux facteurs clés : d'une part, le mix énergétique utilisé dans les processus de production et, d'autre part, la quantité de gaz à effet de serre émise dans l'atmosphère tout au long de la chaîne de valeur.

Pour l'entreprise, le changement climatique n'est pas seulement une question de responsabilité environnementale, mais aussi un enjeu stratégique qui affecte la continuité des activités et la résilience industrielle. Les effets du réchauffement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes ont en effet un impact direct à l'échelle locale, puisqu'ils entraînent des répercussions sur la disponibilité des ressources naturelles, la stabilité des fournitures et la sécurité des sites.

Conformément aux priorités définies par l'Union européenne et aux objectifs de l'Accord de Paris, Freeland a conçu un plan d'action qui se base sur trois axes principaux :

- 1. Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation** aux risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles, grâce à une évaluation périodique des scénarios climatiques et des risques physiques et de transition ;
- 2. Intégration de la stratégie climatique dans les politiques de l'entreprise**, avec des objectifs concrets visant à réduire les émissions et une harmonisation progressive avec l'objectif européen de neutralité climatique à l'horizon 2050 ;
- 3. Formation et sensibilisation des ressources humaines**, en vue de diffuser les connaissances et les compétences en matière d'atténuation, d'adaptation et de réduction de l'impact climatique, ainsi que des programmes d'alerte et de prévention.

Pour soutenir cette démarche, le système de gestion environnementale certifié ISO 14001 permet à Freeland de recueillir et de surveiller de manière systématique les données relatives à ses consommations énergétiques, tout en distinguant les différentes sources utilisées et en mesurant les émissions correspondantes en équivalent CO₂. L'analyse du mix énergétique sert de levier pour augmenter la part d'énergie issue de sources renouvelables et réduire progressivement la dépendance par rapport aux combustibles fossiles. Outre le contrôle des données internes, Freeland a mis en place des activités d'analyse conformes aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD), notamment:

- l'évaluation des risques physiques (par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes, les vagues de chaleur, le stress hydrique) qui peuvent avoir un impact sur les installations et la logistique ;
- l'estimation des risques liés à la transition résultant de l'évolution de la réglementation, des politiques et des préférences des consommateurs ;
- l'identification des opportunités liées à l'efficacité énergétique, à l'innovation produit et à la réduction des émissions.

Avec cette approche intégrée, Freeland veut réduire son empreinte carbone tout en se protégeant contre les répercussions que le changement climatique pourrait avoir sur ses activités. La stratégie climatique s'impose ainsi comme un élément central de son parcours vers la durabilité, capable de renforcer sa crédibilité auprès des parties prenantes et de consolider la résilience concurrentielle de l'organisation à long terme.

Ci-dessous, la contribution en termes de consommation d'énergie en fonction des différents vecteurs utilisés :

- énergie électrique
- gaz méthane
- gazole pour les véhicules de l'entreprise

TYPOLOGIE	UNIT.	2022	2023	2024
Gaz	M ³	24.956	17.400	16.583
Énergie	Kwh	1.219.315	1.199.935	1.323.538
Énergie produite par des panneaux solaires	Kwh	0,00	0,00	0
Diesel	Litre	13.129	14.012	14.538
Essence	Litre	0,00	0,00	0

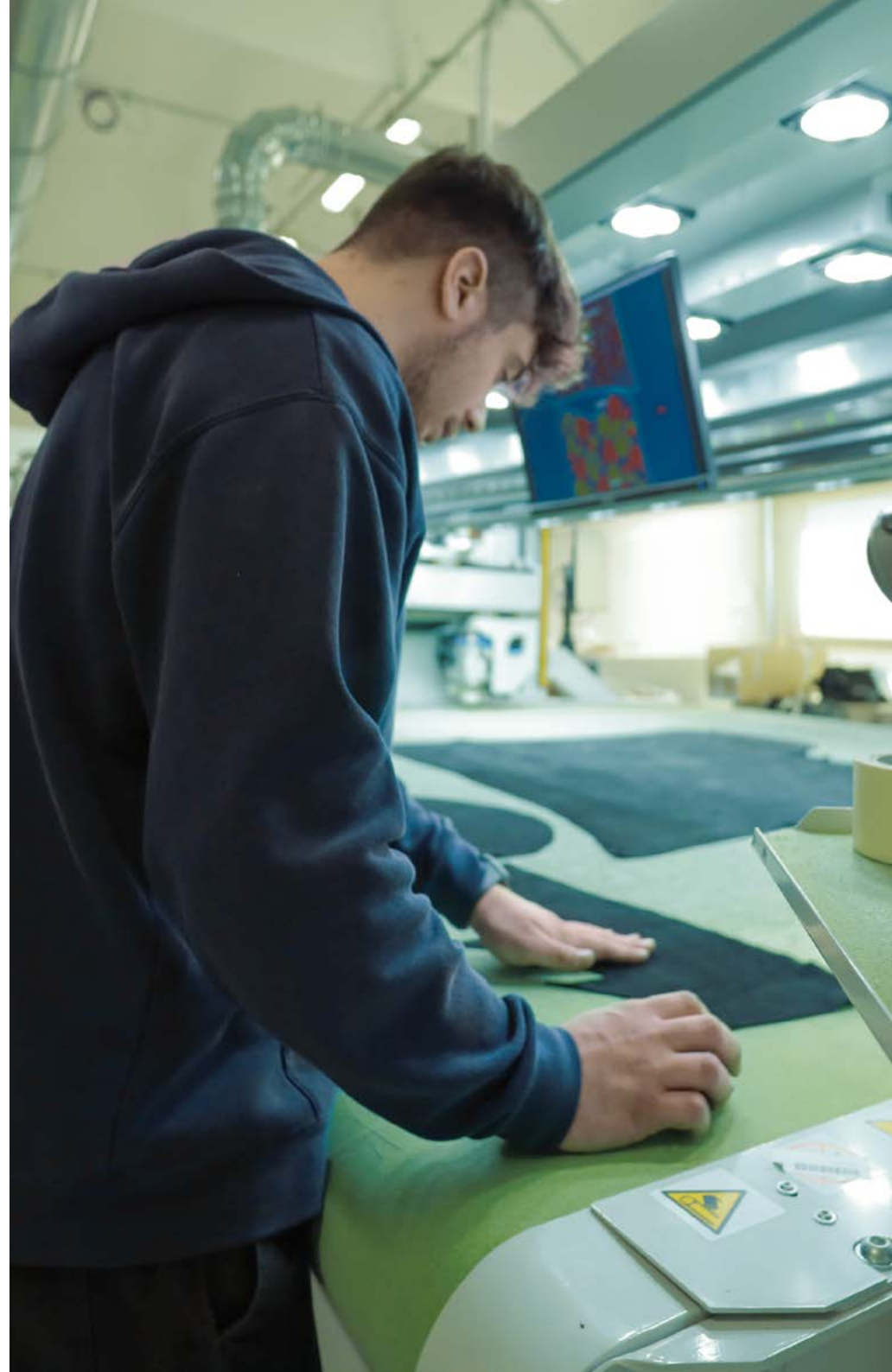
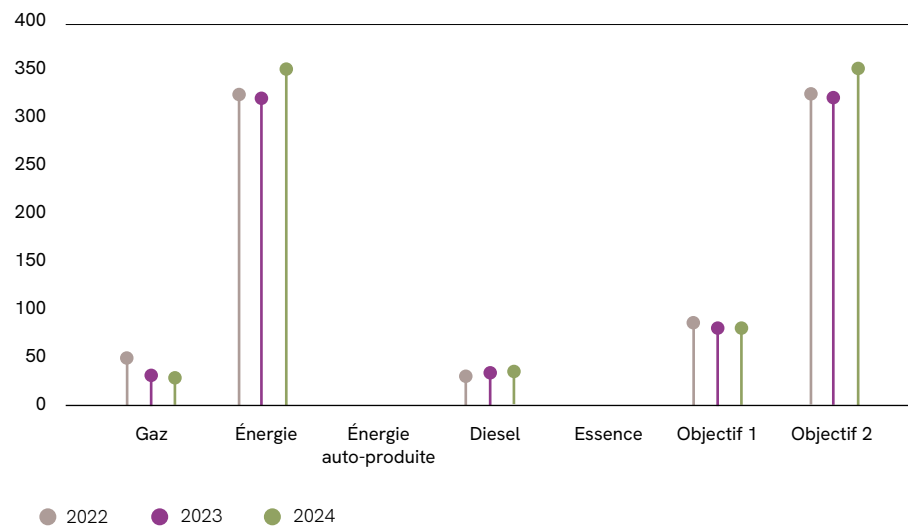
Pour calculer ses émissions de gaz à effet de serre, Freeland utilise les données concernant la consommation d'énergie et les combustibles utilisés, qu'elle transforme en valeurs exprimées en CO₂ équivalent (CO₂e) en appliquant des facteurs d'émission reconnus à l'échelle internationale.

Le calcul des émissions de CO₂ a été effectué pour les objectifs 1 et 2, conformément au Protocole sur les gaz à effet de serre (GHG Protocol) et aux standards européens de rapport (ESRS) :

- **Émissions objectif 1** : il s'agit des émissions directes générées par des sources que l'entreprise possède ou contrôle. Cette catégorie comprend la consommation de combustibles fossiles pour le chauffage, les carburants utilisés par la flotte de l'entreprise et les émissions résultant des processus industriels. Les données de consommation (exprimées, par exemple, en litres de gazole, en mètres cubes de méthane ou en kWh d'énergie thermique produite) sont multipliées par les facteurs d'émission correspondants définis par des bases de données officielles (telles que celles de GIEC ou de l'ISPRA en Italie), ce qui permet d'obtenir la quantité de CO₂e émise.
- **Émissions objectif 2** : elles concernent les émissions indirectes résultant de l'achat et de l'utilisation d'énergie électrique, de chaleur ou de vapeur. Dans ce cas également, le point de départ est constitué par les données de consommation (exprimées en kWh), qui sont converties en émissions de CO₂e à l'aide de facteurs d'émission spécifiques liés au mix énergétique national ou à la fourniture.

Tous ces calculs permettent d'obtenir une vue d'ensemble complète et quantifiable de l'impact direct et indirect de l'entreprise en termes d'émissions altérant le climat. Ces résultats sont ensuite présentés dans le rapport de durabilité, où ils constituent la base pour définir des objectifs de réduction des émissions et pour contrôler les progrès accomplis en matière de transition climatique.

TYPOLOGIE	UNIT.	2022	2023	2024
Gaz	TonCO ₂ eq	50,41	35,30	33,65
Énergie	TonCO ₂ eq	326,78	321,58	354,71
Énergie produite par des panneaux solaires	TonCO ₂ eq	0,00	0,00	0,00
Diesel	TonCO ₂ eq	41,61	44,40	46,07
Essence	TonCO ₂ eq	0,00	0,00	0,00
Objectif 1	TonCO ₂ eq	92,02	79,71	79,72
Objectif 2	TonCO ₂ eq	326,78	321,58	354,71



5.2 POLLUTION

Le sujet de la pollution est divisé par les normes ESRS en plusieurs sous-sujets tels que :

- Pollution atmosphérique
- Pollution de l'eau
- Pollution du sol
- Pollution d'organismes vivants et de ressources alimentaires
- Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes
- Microplastiques

Tous les éléments susmentionnés ne sont pas nécessairement applicables ou pertinents du point de vue matériel; par conséquent, le rapport de Freeland se focalise uniquement sur les aspects matériels. Les problèmes matériels qui se posent sont la pollution atmosphérique (et donc de l'air) et l'utilisation de substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes (que dans le secteur on les appelle substances soumises à restrictions ou substances dangereuses et qui peuvent être utilisées dans les processus de production ou contenues dans les produits semi-finis et finis).

En ce qui concerne la pollution de l'air, cette question est à nouveau liée aux émissions de gaz à effet de serre pouvant entraîner un changement climatique. Aucun autre aspect de la pollution de l'air dû aux activités de l'entreprise n'a été jugé propre au matériau.



5.2.1 ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Bien que non significatifs en termes matériels, les aspects environnementaux liés aux émissions atmosphériques provoquées par le cycle de production de l'entreprise font l'objet d'un contrôle attentif et continu, conformément à la réglementation en vigueur.

Les sites de production sont en effet pourvus d'une Autorisation Environnementale Unique (AUA), qui régit de manière cohérente toutes les émissions et les prescriptions qui s'y rapportent. D'après cette autorisation, les autorités compétentes et des organismes techniques qualifiés effectuent des contrôles périodiques afin de garantir le respect des limites d'émission et la continuité de standards environnementaux élevés.

Afin de soutenir ces activités, l'entreprise a mis en place des procédures spécifiques dans le cadre de son Système de Gestion Environnementale certifié selon la norme ISO 14001, qui définissent les modalités opérationnelles, les responsabilités et la fréquence des contrôles. Cette approche organisée permet d'assurer un contrôle rigoureux et continu des émissions, favorisant ainsi l'amélioration des performances environnementales et la protection de la qualité de l'air dans la région toscane où l'entreprise exerce ses activités.

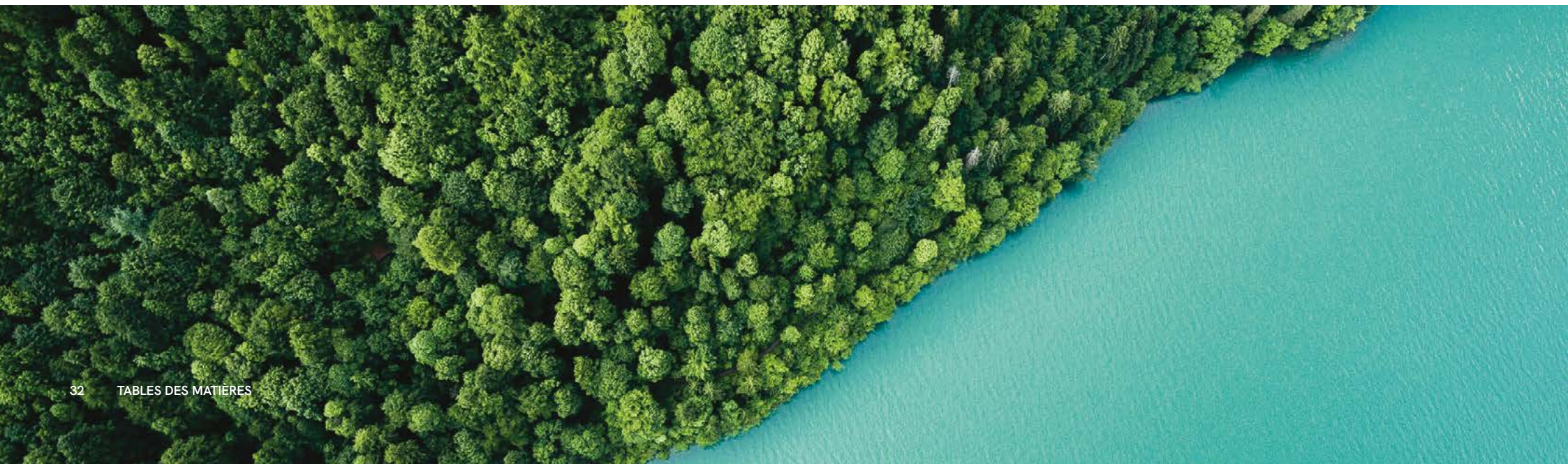
5.2.2 SUBSTANCES FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS ET DU PROTOCOLE ZDHC (ZERO DISCHARGE OF HAZARDOUS CHEMICALS)

Le protocole ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals), mis en place en 2011 et signé par plusieurs marques et entreprises internationales du secteur de la mode, a été conçu dans le but d'éliminer progressivement l'utilisation de substances chimiques dangereuses pour la santé humaine et l'environnement tout au long de la chaîne de production.

La liste des substances interdites dans la fabrication (MRSL) de la ZDHC constitue un élément clé du programme ; il s'agit d'une liste de substances dont l'utilisation intentionnelle est interdite dans les phases de production des textiles, des cuirs et des accessoires. Cet outil représente une référence partagée visant à orienter les entreprises vers des processus plus sûrs et plus durables.

L'attention croissante portée par les grandes marques de luxe à la gestion responsable des substances chimiques a encouragé toute la filière à mettre en place des systèmes organisés de gestion des produits chimiques, souvent soutenus par des programmes de certification reconnus à l'échelle internationale.

L'entreprise reconnaît l'importance d'une approche structurée et transparente pour la gestion des produits chimiques, élément fondamental pour la durabilité et la sécurité de ses processus, et s'engage à poursuivre la définition des modalités les plus efficaces pour sa mise en œuvre à l'avenir.





5.3 EAU ET RESSOURCES MARINES

La question de l'utilisation des ressources en eau joue un rôle central à l'échelle mondiale, au même titre que le changement climatique et la gestion des approvisionnements énergétiques. L'eau représente en effet un bien essentiel pour les communautés locales, nationales et internationales, et la directive CSRD reconnaît son importance stratégique en obligeant les entreprises à rendre compte de cet aspect, sans possibilité d'omission ni de report.



En ce qui concerne spécifiquement Freeland, l'analyse de matérialité réalisée en 2024 confirme les conclusions de l'exercice précédent : l'importance de cette question est évaluée comme faible. Cette évaluation repose sur les données recueillies, qui montrent que l'entreprise n'utilise pas d'eau dans ses processus de production, mais qu'elle l'utilise exclusivement pour des fins hygiénique-sanitaires du personnel et des installations de l'entreprise.

L'approvisionnement en eau s'effectue exclusivement par le biais des aqueducs publics, sans impact direct sur les masses d'eau de surface ou souterraines et sans prélèvements destinés aux usages industriels. Cela réduit considérablement les risques environnementaux potentiels liés à la consommation d'eau.

Même si l'impact est limité, Freeland assure un contrôle continu de sa consommation d'eau, qui est inclus dans son système de gestion environnementale certifié ISO 14001. Cette approche permet de :

- prévenir le gaspillage et les inefficacités ;
- sensibiliser les salariés afin qu'ils utilisent cette ressource de manière responsable ;
- garantir le respect des réglementations en vigueur et des bonnes pratiques en matière d'environnement.

Au cours de l'année 2024, aucun changement significatif n'étant intervenu ni dans les processus ni dans l'utilisation des ressources en eau, l'entreprise confirme que ce sujet est considéré comme peu important en termes de matérialité. Néanmoins, Freeland réaffirme son engagement en faveur d'une gestion responsable de l'eau, sachant que celle-ci constitue un facteur essentiel pour le développement durable à l'échelle mondiale, même lorsque l'impact de l'entreprise est insignifiant.

5.4 BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Aujourd'hui, la question de la perte de biodiversité et de son impact sur les écosystèmes est un enjeu mondial d'une importance capitale. La directive CSRD reconnaît en effet cet aspect comme crucial pour le développement durable, en exigeant des entreprises qu'elles adoptent une évaluation de leur exposition et de leurs impacts potentiels.



L'analyse de matérialité réalisée par Freeland en 2024 a confirmé que, dans le contexte opérationnel de l'entreprise, cette question n'est pas propre au matériau. Cela signifie que, compte tenu de la nature des activités menées et de la chaîne de valeur concernée, l'impact direct de Freeland sur la biodiversité et les écosystèmes est limité et n'implique pas de traitements spécifiques dans le rapport.

Toutefois, étant consciente de l'importance capitale de la protection de la biodiversité et de la sensibilité croissante des parties prenantes à cet égard, l'entreprise adopte néanmoins une série de mesures de prévention et de gestion responsable dans le cadre de ses processus et de ses contrats d'approvisionnement. En particulier, Freeland a introduit des clauses environnementales strictes dans les cahiers des charges destinés aux fournisseurs, dans le but de réduire au minimum les risques indirects et de contribuer à une chaîne d'approvisionnement plus durable. Ces clauses prévoient :

- l'interdiction des fournitures résultant d'animaux figurant à la Convention de Washington (CITES, 3 mars 1973), qui régit le commerce international des espèces animales et végétales menacées d'extinction ;
- l'obligation de se conformer à la réglementation européenne REACH, relative à la production, à la mise sur le marché et à l'utilisation de substances chimiques et de mélanges dangereux ;
- l'interdiction d'utiliser des substances nuisibles ou soumises à restriction, comme le prévoit le protocole ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals), visant à empêcher le déversement dans l'environnement de substances chimiques nuisibles pour les écosystèmes aquatiques et terrestres.

Par ces actions, Freeland entend contribuer de manière indirecte, mais concrète, à la protection de la biodiversité, en encourageant l'adoption de normes rigoureuses tout au long de la chaîne d'approvisionnement et en renforçant la culture de la responsabilité environnementale chez ses partenaires commerciaux.

Bien que ce sujet ne soit pas considéré comme matériel du contexte spécifique de l'entreprise, la société Freeland reconnaît son importance stratégique à l'échelle mondiale et s'engage à rester vigilant et à améliorer continuellement ses pratiques, tout en étant prête à les adapter si le niveau d'exposition ou les exigences réglementaires évoluent.

5.5 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour optimiser la production et éviter le gaspillage, il est indispensable de bien gérer les ressources. C'est pourquoi Freeland accorde une grande importance à cette question et encourage ses collaborateurs à la considérer comme une priorité.



Les informations recueillies montrent clairement que les parties prenantes s'intéressent particulièrement aux activités liées à la bonne gestion et à l'élimination des déchets, et cherchent donc à réutiliser et à recycler les déchets produits.

100% des réponses reçues, qu'elles proviennent de l'extérieur ou des questionnaires adressés au personnel interne, a confirmé que l'entreprise considère cette question comme une priorité. Pour Freeland, une gestion efficace et appropriée des déchets est basée sur deux principes fondamentaux :

- la conformité totale à la législation, qui implique la mise en œuvre rigoureuse des obligations légales et des meilleures pratiques, en garantissant un traitement adéquat à toutes les étapes, du stockage temporaire à l'élimination finale, grâce au contrôle des entreprises prestataires de services de collecte, de transport et d'élimination ;
- la réduction graduelle de l'impact sur l'environnement grâce à l'adoption de politiques et de procédures axées sur la valorisation, la réutilisation et le recyclage des matériaux, conformément aux objectifs de l'économie circulaire promus par l'Union européenne.

En 2024, l'analyse réalisée a confirmé la continuité des pratiques de gestion des déchets déjà mises en place, sans changement significatif par rapport à l'année précédente. Freeland a continué à appliquer les procédures opérationnelles définies par le système de gestion environnementale ISO 14001, qui garantissent un contrôle structuré et documenté des flux de déchets, tant à l'entrée qu'à la sortie.

Au moment de la rédaction de ce document, la situation actuelle a évolué par rapport à la réglementation en matière d'enregistrement et de gestion des données relatives aux déchets. Avec l'entrée en vigueur du RENTRI, conformément au décret ministériel n° 59/2023, tant les modèles d'enregistrement chronologique des chargements et des déchargements que le formulaire d'identification des déchets ont été modifiés.

Pour les entreprises telles que FREELAND, l'obligation d'inscription sur le portail de référence s'est imposée, en supprimant du coup les registres papier au profit des registres numériques. Grâce à un système d'indicateurs environnementaux associé à la gestion réglementaire requise, l'entreprise contrôle en permanence la production de déchets, leur composition et leur destination finale.

Un autre aspect important est l'attention portée aux relations avec les prestataires de services environnementaux. Freeland accomplit des contrôles périodiques visant à vérifier le respect des autorisations et des réglementations par les entreprises chargées de la collecte, du transport et de l'élimination, s'assurant ainsi que les déchets soient gérés de

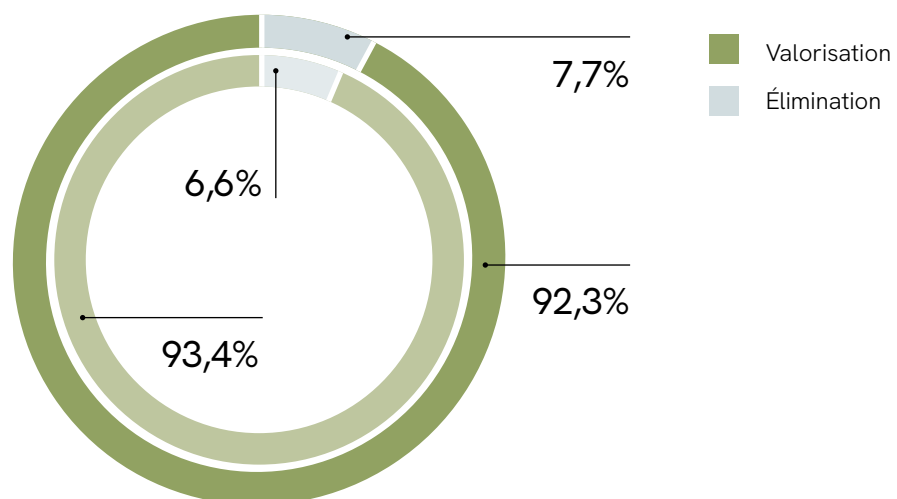
manière conforme et sûre. Les données relatives aux déchets produits en 2023, classées selon les codes d'identification du CED (Catalogue Européen des Déchets), ont servi de base de comparaison pour l'année 2024. La stabilité des volumes et des types de déchets confirme la cohérence des processus de production et la continuité des mesures mises en œuvre. Bien que la question des déchets ne soit pas l'une des priorités absolues chez Freeland, l'entreprise reconnaît l'importance d'adopter une approche responsable et proactive, en continuant à renforcer ses pratiques de recyclage et à sensibiliser ses salariés afin qu'ils adoptent des comportements visant à réduire le gaspillage et à trier correctement les déchets.

DÉCHETS PRODUITS - CED (KG)	DESCRIPTION DU DÉCHET	2023	2024
04.01.99	déchets non spécifiés autrement	77.900	77.160
15.01.02	emballages en plastique	5.840	10.125
15.02.02*	matériaux absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés autrement), chiffons et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	2.589	2.821
15.01.10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances	2.227	1.828
16.02.16	composants enlevés d'équipements hors d'usage, autres que ceux visés au point 16 02 15	89	74
08.01.20	suspensions aqueuses contenant des peintures et des vernis, autres que celles visées au point 08 01 19	9.746	13.967
15.01.11*	emballages métalliques contenant des matrices solides poreuses dangereuses (par exemple l'amiante), y compris les récipients sous pression vides	72	105
14.06.03*	emballages métalliques contenant des matrices solides poreuses dangereuses (par exemple l'amiante), y compris les récipients sous pression vides	1.333	1.434
16.10.02	autres solvants et mélanges de solvants	3.019	3.434
16.03.04	déchets liquides aqueux, autres que ceux visés au point 16 10 01	208	0
04.01.09	déchets inorganiques autres que ceux visés au point 16 03 03	980	9.901
04.01.08	cuir tanné (déchets, résidus, bourres, poussières de polissage) contenant du chrome	49.008	60.335

15.01.03	emballages en bois	36.800	35.560
04.02.22	déchets de fibres textiles transformées	2.660	1.759
07.02.13	déchets plastiques	0	15.980
16.05.04*	gaz dans des récipients sous pression (y compris les halons), contenant des substances dangereuses	0	25
16.02.13*	déchets d'équipements électriques et électroniques hors d'usage contenant des composants dangereux (DEEE)	0	57
16.02.14	équipements électriques et électroniques hors d'usage ne contenant pas de substances dangereuses (DEEE non dangereux)	0	1.119
08.04.09*	déchets provenant de colles mastic contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	0	692

Par rapport à l'année dernière, de nouveaux codes d'identification ont été mis en place afin de permettre un tri plus précis, dans le but d'améliorer encore la diversification et la précision en vue d'un traitement approprié.

Dans l'ensemble, la quantité de déchets produits a augmenté (+22,8 % par rapport à 2023), sans toutefois modifier la répartition entre élimination et valorisation des déchets, qui reste stable à 92,3 % du total.



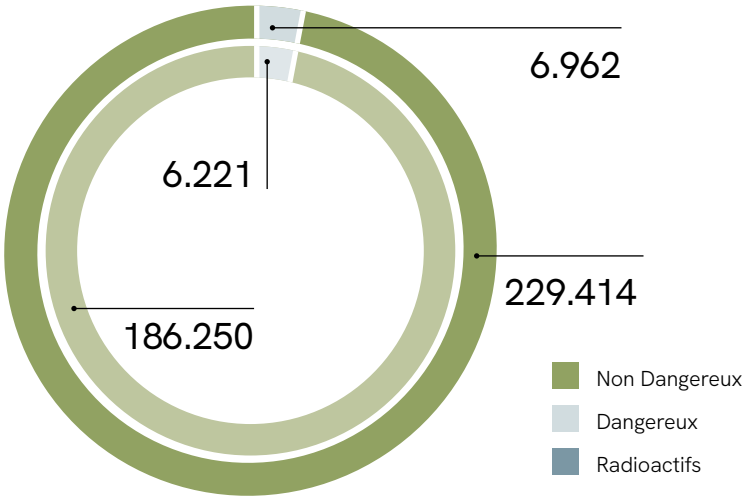
Les procédures et les outils de traçabilité utilisés permettent de déterminer de manière précise la destination finale des déchets, comme indiqué ci-dessous :

DÉCHETS PRODUITS - CER (KG)	DESCRIPTION DU DÉCHET	OPÉRATION
04.01.99	R12	RÉCUPÉRÉ
15.01.02	R12	RÉCUPÉRÉ
15.02.02	R12	RÉCUPÉRÉ
15.01.10	R13	RÉCUPÉRÉ
16.02.16	R5	RÉCUPÉRÉ
08.01.20	D9	ÉLIMINÉ
15.01.11	R13	RÉCUPÉRÉ
14.06.03	R12	RÉCUPÉRÉ
16.10.02	D9	ÉLIMINÉ
16.03.04	D14	ÉLIMINÉ
04.01.09	R12	RÉCUPÉRÉ
04.01.08	R12	RÉCUPÉRÉ
15.01.03	R13	RÉCUPÉRÉ
04.02.22	R12	RÉCUPÉRÉ
07.02.13	R12	RÉCUPÉRÉ
16.05.04	R13	RÉCUPÉRÉ
16.02.13	R13	RÉCUPÉRÉ
16.02.14	R13	RÉCUPÉRÉ
08.04.09	D14	ÉLIMINÉ

À noter que, sur les 5 nouveaux codes attribués, un seul est destiné à l'élimination, tandis que les autres sont destinés à la valorisation des matériaux. En 2024, la part des déchets non dangereux produits par l'entreprise reste stable à 97,1 %, soit une augmentation de quelques dixièmes de point par rapport à 2023.

TYPOLOGIE DÉCHET	2023 (KG)	2024 (KG)
Dangereux*	6.221	6.962
Non Dangereux	186.250	229.414
Radioactifs	0	0

TYPOLOGIE DÉCHET	2023	2024
Dangereux*	3,2%	2,9%
Non Dangereux	96,8%	97,1%
Radioactifs	0,0%	0,0%



Afin d’analyser le cycle de vie du produit, la durée d’utilisation des chaussures fabriquées par Freeland constitue un élément important, même s’il est difficile à quantifier à cause de variables externes qui dépendent du comportement des consommateurs et de l’évolution du marché. La durée de vie des produits peut en effet varier considérablement en fonction de plusieurs facteurs, notamment :

- l’utilisation spécifique que l’utilisateur final en fait (utilisation quotidienne, occasionnelle ou intensive) ;
- l’utilisation de matières premières et d’accessoires de qualité moyenne à élevée, conformes aux normes exigées par le secteur du luxe ;
- la conception des modèles, souvent influencée par les tendances de la mode en constante évolution, ce qui peut influencer leur perception en termes d’actualité et, par conséquent, leur durée d’utilisation ;
- la possibilité de les réparer et de les entretenir grâce au choix de matériaux et de composants permettant d’intervenir en cas de dommages ou d’usure ;
- la croissance du marché de l’occasion et du vintage, qui prolonge le cycle de vie des produits et augmente leur valeur d’usage totale.

En ce qui concerne l’impact des chaussures au terme de leur cycle de vie, le contexte italien présente encore une filière de traitement et de réutilisation des déchets textiles et du cuir qui n’est pas encore tout à fait consolidée, même si elle est en plein développement. On observe toutefois une augmentation des initiatives d’économie circulaire, qui visent à promouvoir des nouvelles solutions de récupération et de valorisation des matériaux, conformément aux stratégies européennes en matière de durabilité dans le secteur textile.

Les marques et les clients jouent également un rôle important dans cette évolution, ils développent de plus en plus de projets axés sur l’utilisation de matières premières à impact environnemental réduit et plus durables. Cette approche permet de renforcer le concept de durabilité du produit, évalué non seulement en termes esthétiques et fonctionnels, mais aussi en tant qu’élément clé de la réduction de l’impact global sur l’environnement. Dans ce contexte, les questions de réutilisation, de réparabilité et de durabilité des produits sont de plus en plus essentielles, favorisant la conception de nouveaux modèles de consommation et créant des opportunités concrètes sur les marchés de l’occasion et du vintage.

5.6 RAPPORT SUR LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Comme l'année dernière, Freeland met à jour ses résultats par rapport aux objectifs environnementaux fixés, en présentant les résultats déjà obtenus et en proposant ceux qui seront atteints au cours des prochaines années.

DOMAINE	OBJECTIF	ACHÈVEMENT	ODD ASSOCIÉ
Rapport de durabilité	Entamer le processus pour obtenir la certification du Rapport de Durabilité	100% Publication du rapport de durabilité concernant l'année 2023	      
Modernisation du parc de véhicules en circulation	Location/achat de nouvelles camionnettes électriques	20% Intégration d'un véhicule électrique dans le parc automobile (objectif à atteindre dans les années à venir)	 
Économies d'énergie	Installation de détecteurs de présence dans les vestiaires et toilettes	100% Des détecteurs de présence ont été installés afin de limiter le gaspillage d'énergie dans les pièces intérieures	 
Durabilité	Substitution des sacs utilisés pour l'emballage des matières premières par des sacs en plastique recyclé 100%	100% Introduction de sacs en plastique recyclé pour remplacer les précédents sacs en matière vierge	 
Déchets	Tri sélectif interne du plastique à livrer avec le code EER 15.01.02 au lieu de 04.01.99	100% Amélioration des spécifications de tri et de séparation des déchets ; collecte des déchets en plastique avec le code de référence EER 15.01.02	

DOMAINE	OBJECTIF	ACHÈVEMENT	ODD ASSOCIÉ
Déchets	Mise en place d'un projet interne visant à mettre en œuvre des solutions spécifiques afin de réduire la production de déchets avec le code EER 04.01.99 et EER 04.01.08	50% La production du code EER 04.01.99 a été réduite grâce à l'introduction de codes spécifiques, notamment pour le plastique; toutefois, il n'est pas possible d'évaluer le résultat pour les déchets avec le code EER 04.01.08, compte tenu de l'augmentation de la production sur la ligne générant ces déchets	
Déchets	Achat de gourdes pour tous les salariés et installation de distributeurs d'eau potable	100% Achevé en juin 2024	  
Énergie	Certifier que 100 % de l'électricité provient de sources renouvelables	Objectif sur deux ans 2025 - 2026	   

Sur la base des résultats obtenus cette année, nous nous sommes fixé les objectifs suivants à court et moyen terme :

OBJECTIF	ACTIVITÉS ENVISAGÉES	ÉCHÉANCE	ODD ASSOCIÉ
Modernisation du parc de véhicules en circulation	Augmenter la part des véhicules à impact sur l'environnement réduit dans le parc automobile (de 20%)	2025/26	 
Déchets	Mise en place d'un projet interne visant à implémenter des solutions spécifiques afin de réduire la production de déchets avec le code EER 04.01.08	2025/26	 
Énergie	Réduction de 10 % de l'indicateur énergétique Euro/paire produite dans l'entreprise, en ce qui concerne la consommation d'électricité du réseau	2025	
Énergie	Mise en service de l'installation photovoltaïque de l'entreprise entraînant une réduction de la quantité d'énergie achetée	2025/26	
Émissions	Prévoir au moins 2 bornes de recharge pour les véhicules électriques	2025	

LES QUESTIONS SOCIALES



6. Les questions sociales

Pour Freeland, le respect des droits de l'homme et la protection de l'individu dans toutes les étapes de la vie professionnelle représentent une valeur fondamentale et l'un des piliers sur lesquels repose notre croissance. Nous sommes convaincus que le développement économique et l'excellence productive ne peuvent se consolider qu'à travers une approche qui accorde une place centrale à la dignité, au bien-être et à la sécurité des individus.

Depuis 2009, nous avons adopté le système de gestion de la Responsabilité Sociale SA8000, ce qui a permis à notre entreprise d'être l'une des premières entreprises de la filière de la chaussure en Italie à s'engager dans ce parcours. Ce choix témoigne de notre engagement concret et continu à garantir des conditions de travail équitables, transparentes et respectueuses, conformément aux meilleures pratiques internationales.

Notre stratégie sociale est constamment partagée avec nos différentes parties prenantes et révisée chaque année. Ce processus de révision nous permet de consolider les principes déjà bien ancrés, d'introduire de nouvelles approches et solutions, et de définir des objectifs de plus en plus ambitieux. Le groupe de travail sur la responsabilité sociale (Social Performance Team), composé de représentants de la direction et des travailleurs, joue un rôle central et agit activement afin d'améliorer les conditions de travail et l'ambiance de travail.

Depuis 15 ans, nous publions régulièrement sur notre site Internet le Rapport SA8000, grâce auquel nous informons de manière transparente nos parties prenantes au sujet de nos performances sociales et de l'avancement des engagements pris.

Nous sommes conscients que le secteur de la mode, à l'échelle mondiale, est confronté à

défis sociaux importants, liés aux effets de la délocalisation et à l'existence de contextes où la pauvreté généralisée et la protection réglementaire faible peuvent exposer les travailleurs à conditions d'exploitation et au non-respect des droits fondamentaux. C'est pourquoi nous croyons qu'il est de notre responsabilité d'agir avec cohérence et détermination, en adoptant des pratiques qui protègent les individus et contribuent à renforcer une chaîne d'approvisionnement fondée sur l'éthique, la transparence et la justice sociale. L'attention portée aux questions sociales n'implique pas seulement un engagement éthique, mais également un élément de compétitivité durable : nous croyons qu'un environnement de travail équitable et inclusif favorise l'innovation, la qualité et la valeur partagée, renforçant ainsi la confiance de nos clients, nos partenaires et des communautés. La matérialité du sujet, en ligne avec la condition de contexte rappelée ci-dessus, a été mise en évidence par l'analyse effectuée par Freeland et a été confirmée, comme prévu, par tous les acteurs interrogés, aussi. Les réponses à cette question ont toutes été en accord avec la vision de l'entreprise, qui accorde des forces et des objectifs spécifiques pour une gestion efficace et le développement de la main-d'œuvre. Une question tout aussi importante, soulevée par les parties prenantes externes, concerne la nécessité de surveiller ces aspects également le long de toute la chaîne d'approvisionnement et de traitement, donc au-delà du périmètre direct de Freeland.

6.1 LES PERSONNES : NOTRE FORCE

Au fil des années, l'entreprise a enregistré une augmentation quasi continue de ses activités, ce qui a entraîné une augmentation de son effectif. À la fin de l'année 2024, on compte 49 salariés de plus que 227 de l'année précédente, répartis entre 104 hommes et 172 femmes.

GENRE	NUMÉRO
Homme	104
Femme	172
Total	276

Notre stratégie sociale se traduit concrètement en promotion d'un environnement de travail sûr, respectueux et stimulant, dans lequel chaque collaborateur peut exprimer au mieux ses compétences et ses aspirations. En particulier, nous accordons une attention particulière à la diversité de genre, aux tranches d'âge, à la stabilité contractuelle et au juste équilibre entre les exigences professionnelles et les personnelles. L'analyse des données relatives à la main-d'œuvre nous permet de surveiller en permanence les dynamiques internes et d'évaluer l'efficacité des actions entamées.



Le rapport périodique n’a pas seulement une valeur informative, mais représente pour nous un outil d’amélioration constante : grâce à l’analyse des tableaux de détail, nous sommes en mesure d’identifier les points forts et les points sur lesquels concentrer de nouvelles initiatives.

La publication de ces informations témoigne de la volonté de Freeland de créer une culture d’entreprise fondée sur la responsabilité et le partage, dans la conviction que la croissance économique et la durabilité sociale sont des objectifs indissociables.

ANNÉE	ADMINISTRATION	PRODUCTION
2016	20	124
2017	24	135
2018	25	143
2019	25	139
2020	27	136
2021	27	141
2022	26	161
2023	29	198
2024	29	247

6.1.1 PROTECTION DES DROITS DE L’HOMME

Freeland a toujours veillé au respect des droits de l’homme tout au long de la chaîne de valeur, en contrôlant que ses activités n’aient pas d’impacts négatifs sur les travailleurs directs, les fournisseurs ou les communautés concernées par nos opérations.

Un principe incontournable pour l’entreprise est le refus absolu du travail des enfants : non seulement Freeland ne l’utilise pas, mais il s’engage également à vérifier que cette pratique n’est pas appliquée à sa chaîne d’approvisionnement.

Une attention particulière est accordée aux jeunes travailleurs âgés de 16 à 18 ans, dans le plein respect des réglementations nationales et des normes internationales. Ces collaborateurs ne sont jamais chargés de tâches lourdes, pénibles ou d’heures supplémentaires. En outre, si un jeune n’a pas encore terminé sa scolarité obligatoire, Freeland veille à ce que les heures de travail soient compatibles avec la fréquentation de l’école, conformément aux conventions de l’OIT, à la norme SA8000 et à la législation italienne, toujours en choisissant la solution la plus favorable pour la protection de la personne.

Pour rendre concrets et vérifiables ces engagements, l’entreprise adopte des procédures opérationnelles dédiées et des activités d’audit interne, qui permettent de surveiller en permanence le respect des règles et d’intervenir rapidement en cas de situation critique.



AGE SALARIÉS	NUMÉRO	HOMMES	FEMMES
15-17	0	0	0
18-20	13	6	7
21-30	67	25	42
31-40	70	30	40
41-50	65	24	41
51-60	48	17	31
61-70	13	4	9
70+	0	0	0

6.1.2 RELATIONS DE TRAVAIL, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Pour Freeland, la protection du travailleur implique avant tout l'établissement d'une relation de travail claire, correcte et conforme à la loi. Chaque étape, de la sélection à l'embauche, de la rémunération au développement professionnel, est gérée avec soin, suivant des procédures précises qui garantissent équité, transparence et égalité des chances.

Le respect des normes de droit du travail et du Contrat collectif national de travail (industrie chaussures) est assuré grâce au travail constant de notre bureau du personnel, assisté par des consultants externes qualifiés. Cette approche nous permet de répondre régulièrement aux besoins et attentes des individus, dans les différents moments de leur expérience d'entreprise.

Les contrats conclus et la documentation associée garantissent toutes les protections prévues, offrant sécurité et clarté aux travailleurs. Notre politique favorise depuis toujours la stabilité de l'emploi : le choix de miser sur des relations de travail à durée indéterminée est pour nous une indication de confiance mutuelle et un engagement à long terme envers ceux qui contribuent chaque jour à la croissance de l'entreprise. En 2024, cette politique a été confirmée, avec plus de 73 % de la main-d'œuvre embauchée sous contrat permanent.

La croissance de l'entreprise a permis, au cours de la dernière année, le recrutement de 53 nouvelles ressources, intégrées tout en gardant les mêmes normes de qualité et en respectant les règles qui caractérisent la gestion du personnel chez Freeland. En plus des contrats à durée indéterminée, nous utilisons des stages et des contrats d'apprentissage pour les jeunes, avec l'objectif de les accompagner pendant des parcours de croissance professionnelle, en développant des compétences, un savoir-faire et des aptitudes spécifiques. En cohérence avec nos principes de responsabilité sociale, Freeland ne recourt pas au travail à domicile, choisissant de maintenir des relations directes et transparentes avec tous ses collaborateurs.

TYPLOGIE DE CONTRAT	HOMMES	FEMMES
Effectif total	104	172
Salariés permanents	70	133
Salariés à durée déterminée	34	39
Salariés à horaire variable		
Salariés à temps plein	103	161
Salariés à temps variable	1	11

Les phases de sélection et de recrutement du nouveau personnel sont conduites en accordant attention aux thèmes de la diversité et de l'inclusion : en aucun cas les activités ne sont influencées par des facteurs discriminants tels que la provenance, l'origine culturelle ou le genre ; au contraire, les capacités, les attitudes et les compétences sont analysées comme seul élément qualifiant. La présence de personnel provenant d'autres pays (y compris hors UE) augmente de façon significative, également par rapport au développement de l'entreprise enregistré au cours des années.

ANNÉE	TRAVAILLEUSE HORS UE PROD.	TRAVAILLEURS HORS UE PROD.
2016	3	1
2017	6	1
2018	6	1
2019	8	0
2020	10	0
2021	6	0
2022	12	0
2023	14	1
2024	18	5

Afin de faciliter le recrutement et l'inclusion du personnel étranger, la société a entamé les initiatives suivantes :

- organisation de cours pour apprendre la langue italienne
- offre de cours de formation obligatoire dans la langue maternelle
- mise à disposition de logements
- mise à disposition d'un service de transport vers les établissements de l'entreprise au moyen d'une navette prévue à cet effet.

Les procédures opérationnelles internes définies dans le cadre du système de gestion pour la responsabilité sociale permettent un suivi continu des principaux KPI (Indicateurs Clé de Performance) concernant la gestion du personnel. Chaque phase du cycle de vie du travailleur dans l'entreprise est surveillée (embauche, transformations et changements de poste, formation, démissions).

ANNÉE	FIN CONTRATS HOMMES	FIN CONTRATS FEMMES	NOUVELS EMPLOYÉS HOMMES	NOUVELLES EMPLOYÉES FEMMES
2016	2	6	23	26
2017	7	10	15	21
2018	9	9	13	11
2019	4	1	9	10
2020	4	4	1	9
2021	5	8	8	17
2022	2	3	15	32
2023	5	4	20	35
2024	15	20	34	50



Après la pandémie de COVID-19, Freeland a également constaté une augmentation du taux de rotation des salariés, comme dans plusieurs autres secteurs économiques.

Pour nous, chaque changement de l'effectif représente une occasion pour écouter et pour croître. Pour cette raison, le bureau du personnel analyse avec attention les motivations d'un collaborateur qui démissionne, en recueillant de manière systématique des informations utiles pour améliorer à la fois l'ambiance de travail et la qualité des relations avec nos travailleurs.

Freeland garantit à ses travailleurs les allocations de soins de santé prévues par le Fonds de santé complémentaire, dédié aux travailleuses et aux travailleurs de l'industrie de la mode (SANIMODA).

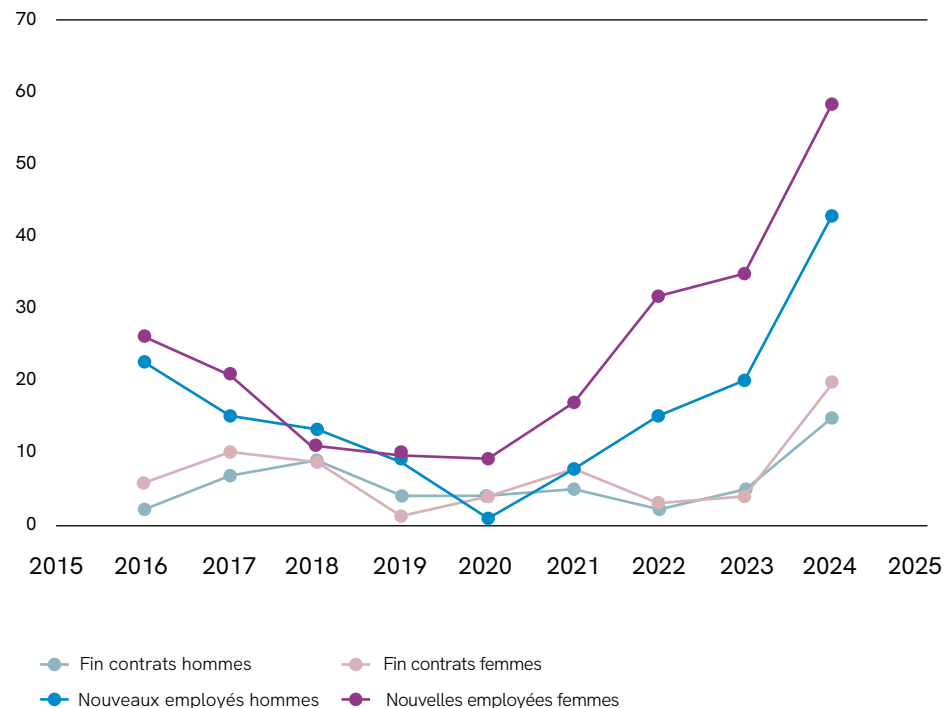
6.1.3 CARACTÈRE VOLONTAIRE DE LA RELATION DE TRAVAIL

Chez Freeland, la relation de travail se base sur son caractère complètement volontaire et la liberté de choix : aucune forme de travail forcé ou obligatoire n'est admise. Nos collaborateurs ne sont jamais tenus de déposer de l'argent et aucun document personnel tel que la carte d'identité ou le permis de séjour n'est retenu.

Dès leur embauche, les travailleurs reçoivent toutes les informations nécessaires de manière claire et transparente : clauses contractuelles, aspects salariaux et règles d'organisation. Grâce aux procédures d'intégration structurées, nous accompagnons les nouveaux collègues dans leur entrée en entreprise avec honnêteté et attention, favorisant dès le départ une relation basée sur la confiance mutuelle.

Les informations sur la relation de travail sont toujours accessibles, y compris par l'intermédiaire des représentants désignés, et chaque travailleur a la possibilité d'exprimer librement des opinions, des indications ou des suggestions concernant des sujets liés à la dimension sociale du travail. Dans ce but, des boîtes à suggestions dédiées sont disponibles dans nos unités opérationnelles, ce qui permet de soumettre des contributions même sous forme anonyme.

En outre, des enquêtes sur l'ambiance sont effectuées périodiquement dans le cadre du système de gestion SA8000.

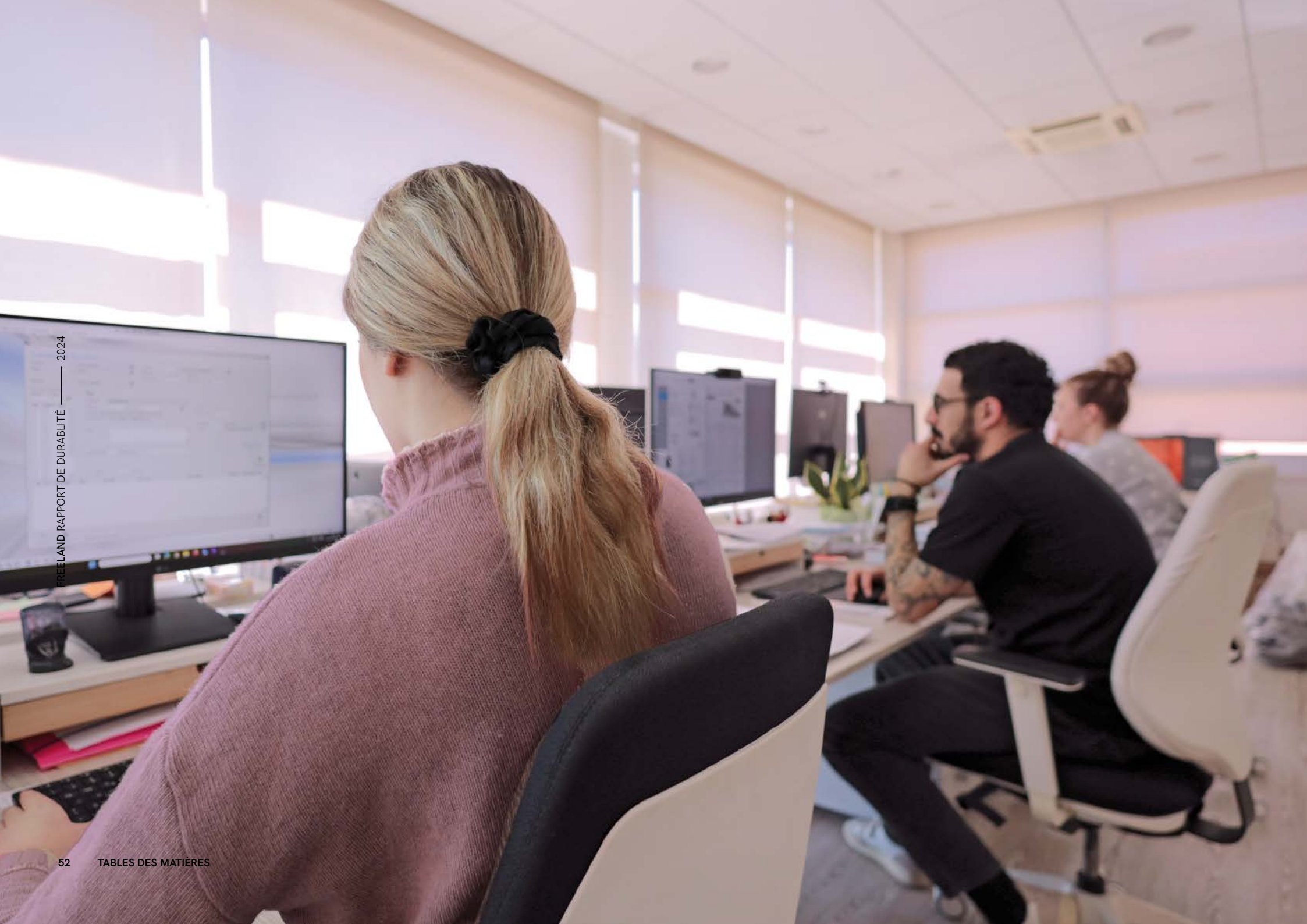


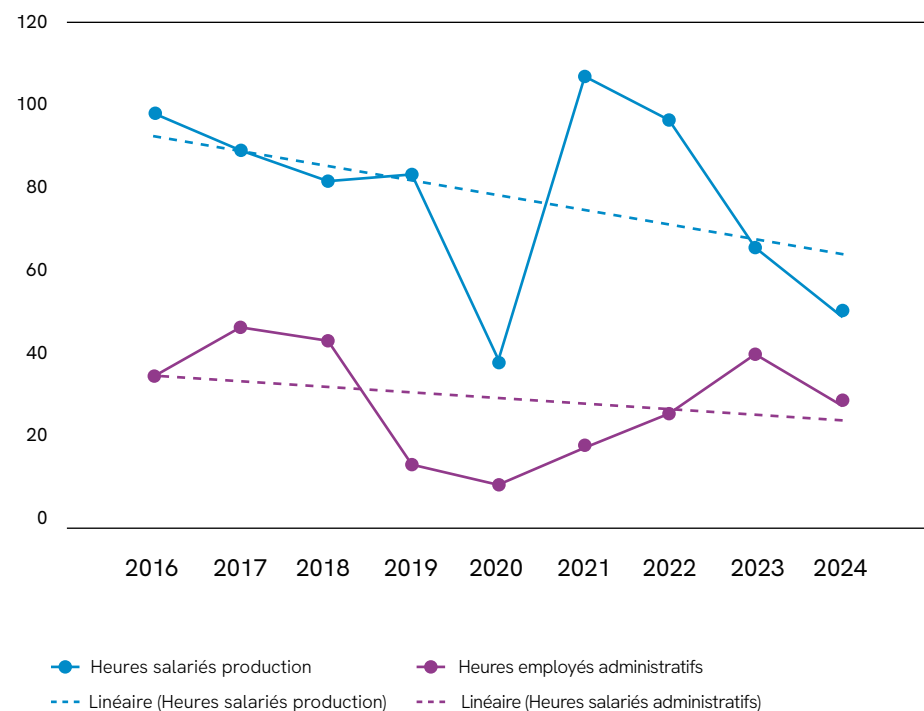
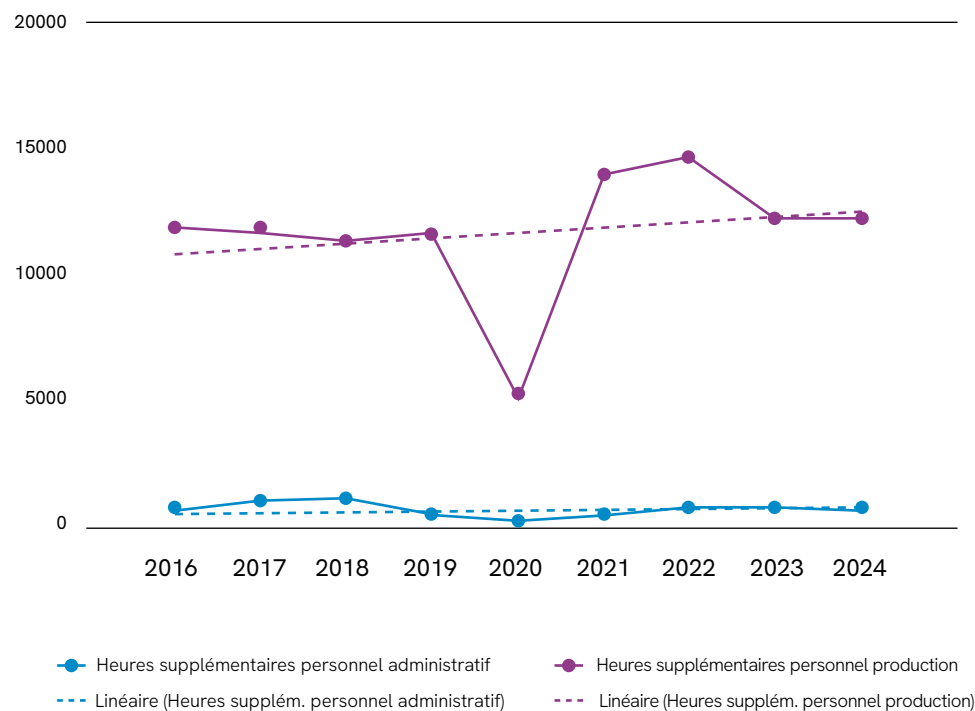
Les indications et les retours sont gérés de manière transparente, avec la participation des représentants des travailleurs et du Groupe de travail pour la responsabilité sociale, afin de garantir une discussion sérieuse et constructive.

En ce qui concerne l’organisation du temps de travail, nous nous engageons à assurer un équilibre entre les exigences productives et l’équilibre vie-travail. Le recours au travail supplémentaire n’est autorisé que dans des cas exceptionnels et toujours sur une base volontaire, tout en respectant complètement les limites fixées par la loi. Le bureau du personnel surveille régulièrement l’évolution des heures supplémentaires, afin d’avoir une vue d’ensemble précise et mise à jour de l’impact sur l’ensemble des effectifs.

Grâce à ces choix, Freeland renforce une ambiance de travail équitable, transparent et participatif, où chaque personne peut se sentir estimée et protégée.

ANNÉE	HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF (total heures)	HEURES/PERSONNEL ADMINISTRATIF	HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU PERSONNEL DE LA PRODUCTION (total heures)	HEURES/PERSONNEL PRODUCTION
2016	713	36	12.267	99
2017	1.118	47	12.166	90
2018	1.244	45	11.732	82
2019	357	14	11.967	84
2020	268,5	9,94	5.270,5	38,38
2021	521	18,61	14.613	106,67
2022	758	26,14	15.246	95,89
2023	783	41,22	12.720	66,25
2024	848,5	29,25	12.608,5	51,04





Au cours des dernières années, l'augmentation du personnel a permis à Freeland d'améliorer l'équilibre dans la gestion de la charge de travail, avec des conséquences positives sur le recours aux heures supplémentaires. Si, par le passé, les heures supplémentaires demandées au personnel de production dépassaient 12 000 heures par an, avec des pics de presque 100 heures moyennes par salarié (par exemple en 2016 et 2017), la situation est aujourd'hui beaucoup plus soutenable. En 2024, grâce au recrutement de nouvelles ressources et à une répartition meilleure des activités, les heures supplémentaires du personnel de la production ont été réduites à environ 51 heures moyennes par salarié, ce qui réduit de fait de moitié l'effort requis par rapport à il y a quelques années.

Pour le personnel administratif on observe une tendance similaire : la moyenne des heures par personne a considérablement diminué par rapport aux valeurs les plus élevées enregistrées par le passé (47 heures en 2017), se stabilisant ces dernières années sur des niveaux plus contenus. Ces données confirment que la croissance de l'emploi n'est pas seulement une indication de développement de l'entreprise, mais également un élément clé pour garantir à tous les collaborateurs le bien-être, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la durabilité sociale.

6.1.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La protection de la santé et de la sécurité au travail est un engagement essentiel pour Freeland, qui a toujours promu des politiques actives de prévention des risques et des initiatives d'amélioration continue. La direction de l'entreprise soutient la diffusion d'une véritable culture de la sécurité, en impliquant les travailleurs à travers des activités de sensibilisation et de participation.

Depuis 2020, l'entreprise a adopté un système de gestion de la sécurité au travail conforme à la norme ISO 45001, soumis à un suivi constant par l'organisme de certification Bureau Veritas.

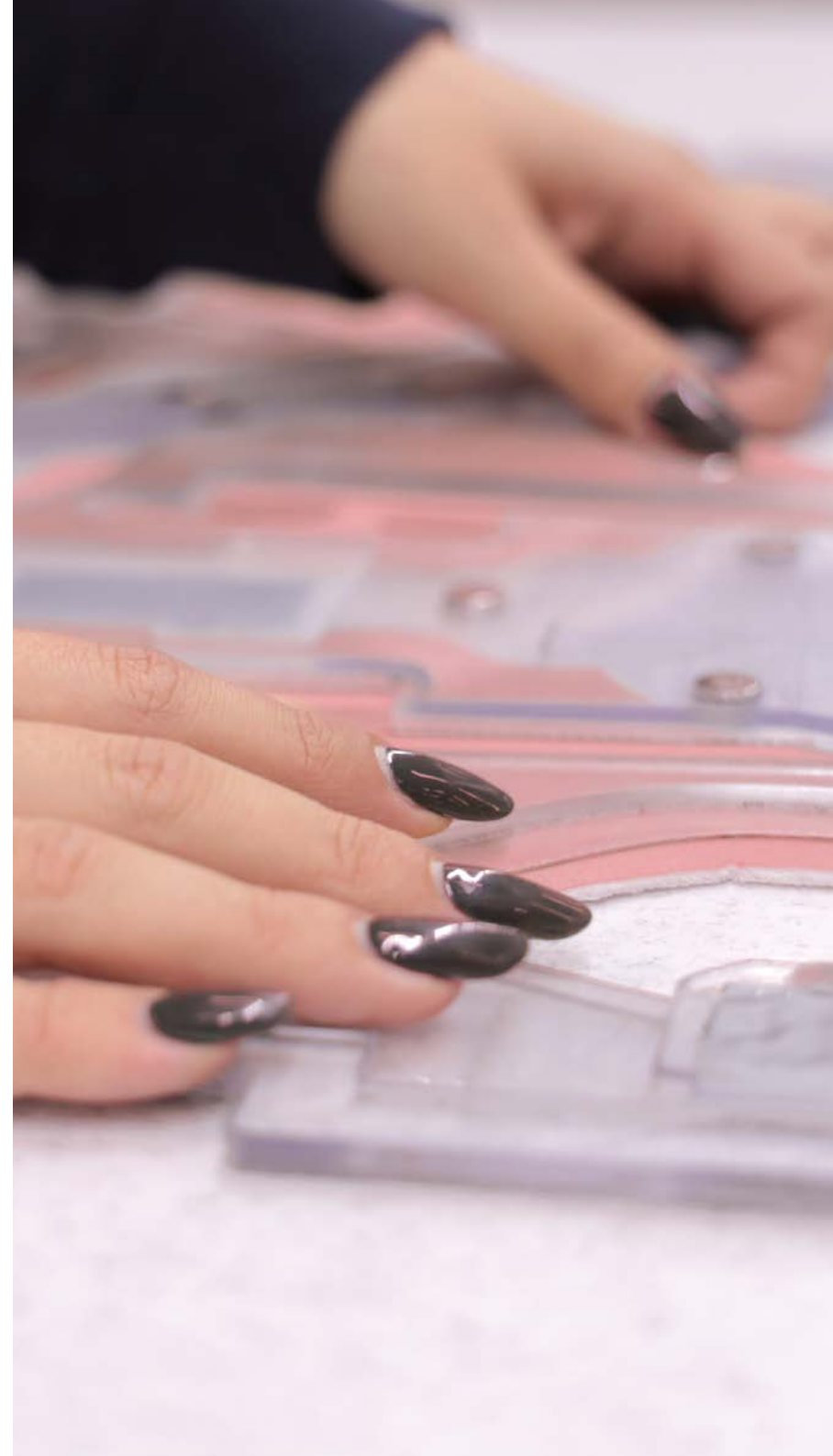
Ce choix témoigne la volonté de garantir des standards élevés et contrôlables, avec une approche organisée et transparente.

L'investissement constant dans la formation est une autre preuve concrète de l'attention portée à la sécurité. Au cours de dernières années, bien que le personnel soit augmenté, la quantité moyenne d'heures de formation par salarié a également augmenté, avec une augmentation de 14,74% : une donnée qui indique la volonté de rendre chaque collaborateur un protagoniste actif pour la prévention et la protection de sa santé et de celle de ses collègues.

ANNÉE	FORMATION ACCORDÉE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (HEURES)	FORMATION MOYENNE PAR TRAVAILLEUR (HEURES/TRAVAILLEUR)
2023	1.061	4,7 (1061/227)
2024	1.510	5,39 (1510/280)

Même si la formation est augmentée constamment aussi bien que les investissements structurels dans la prévention, Freeland est conscient que le risque de blessures ne peut pas être totalement exclu. Pour cette raison, l'entreprise a développé un système de soutien et d'écoute continu permettant à chaque travailleur d'interagir avec son représentant en matière de santé et de sécurité, en recevant des conseils et une assistance en cas de besoin. En outre le Groupe de travail contribue pour ce qui est de la responsabilité sociale, étant cela un autre point de référence pour tous les aspects sociaux liés au travail.

Les données témoignent cette attention portée à ces questions : la tendance des accidents de la route au cours des dernières années est exprimée par des valeurs très limitées, tant en termes absolus que relatifs. Ce résultat démontre l'efficacité des actions mises en œuvre et confirme que l'association de la formation, de la culture de la prévention et des instruments de participation active des travailleurs est la clé pour réduire les risques.



ANNÉE	JOURS D'ABSENCES POUR ACCIDENTS	JOURS D'ABSENCE POUR MALADIES PROF.
2021	128	0
2022	14	0
2023	12	0
2024	41	86

ANNÉE	NUMÉRO ACC. TOT.	NUMÉRO ACC DE TRAJET	JOURS ABSENCE POUR ACCIDENT	REQUÊTE POUR MALADIE PROFESSIONNELLE RECONNUE	JOURS ABSENCE MALADIES PROF.
2021	2	0	128	0	0
2022	1	0	14	0	0
2023	3	1	12	0	0
2024	5	0	41	1	86

Comme déjà souligné dans les sections précédentes, l’entreprise est en constante évolution, dans le but non seulement d’optimiser les espaces de production, mais aussi d’améliorer en permanence l’organisation en matière de santé et de sécurité des travailleurs.

6.2 LA FILIÈRE

La gestion de la filière représente un élément stratégique pour Freeland, car la fabrication de chaussures pour les principaux acteurs internationaux du luxe et de la mode exige un niveau de professionnalisme élevé, une spécialisation technique, une rapidité d'exécution, de la flexibilité et une grande capacité d'adaptation. Ces qualités ne sont pas limitées à l'entreprise elle-même, mais leur véritable valeur réside dans la contribution fondamentale apportée par le réseau de fournisseurs et de partenaires.



Depuis sa création, Freeland a toujours reconnu l'importance de sa filière comme partie intégrante de la réussite de l'entreprise, établissant avec ses partenaires des relations basées sur l'équité, le respect mutuel, le bénéfice partagé et la fidélisation durable.

Les fournisseurs se répartissent en plusieurs catégories stratégiques :

- Matières premières (notamment cuirs et tissus)
- Composants et accessoires
- Sous-traitance spécialisée
- Services d'appui de différents types

Une partie importante des fournisseurs de matières premières est sélectionnée et agréée directement par les marques clientes, selon leurs normes rigoureuses en matière de qualité et de durabilité. Pour les autres catégories relevant de sa responsabilité, Freeland adopte des procédures de recherche, de sélection et de suivi organisées visant à garantir des niveaux de qualité élevés et le respect absolu des exigences environnementales et sociales.

L'analyse de matérialité menée par l'entreprise a mis en évidence l'importance de rendre compte de manière transparente des aspects liés à la protection des droits de l'homme dans la filière d'approvisionnement, en les considérant comme essentiels et prioritaires aux fins de la durabilité

Le système de gestion intégré certifié SA8000, ISO 14001 et ISO 45001 permet à Freeland de contrôler différemment ses fournisseurs en fonction de leur importance, en accordant une attention particulière à la qualité des produits et des processus aussi bien qu'à la responsabilité sociale et environnementale de ses partenaires. Les spécifications d'achat prévoient le respect du Code d'éthique de l'entreprise et des cahiers des charges prédisposés pour chaque type d'approvisionnement, afin de garantir la cohérence et la clarté des relations commerciales.

La chaîne d’approvisionnement comprend également les deux filiales Nadhour Shoes (Tunisie) et Free Shoes (Roumanie). Ces deux entités font l’objet de contrôles périodiques effectués par Freeland ainsi que par ses clients, afin de garantir le respect absolu des réglementations nationales des pays de production et des normes de l’entreprise en matière de questions sociales, environnement et qualité.

L’entreprise dispose d’une cartographie de ses fournisseurs constamment mise à jour, qui permet d’analyser les risques sociaux et environnementaux potentiels et d’identifier les plus sensibles, pour lesquels des mesures de contrôle et de suivi ciblées sont mises en place. Dans ces cas, outre l’insertion de clauses contractuelles spécifiques, des audits sur place sont réalisés, suivis de plans d’amélioration et d’un suivi structuré.

Ces audits jouent un rôle essentiel pour garantir le respect des droits de l’homme tout au long de la chaîne d’approvisionnement et se focalisent sur des aspects clés tels que :

- l’interdiction du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire,
- la protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail,
- la lutte contre toute forme de discrimination,
- le respect des horaires de travail et des conditions de rémunération,
- la garantie de conditions de travail dignes et sans danger.

ANNÉE	NUMÉRO AUDITS EFFECTUÉS
2021	13
2022	17
2023	25
2024	23



6.3 RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Depuis sa création en 2000, Freeland a développé un lien profond et stable avec la Toscane, région où elle exerce ses activités. Malgré l'évolution d'un marché de plus en plus mondialisé et concurrentiel, l'entreprise a choisi de consolider ses activités de production au sein du district de la chaussure toscan, en valorisant les compétences locales et en contribuant à la préservation d'un patrimoine artisanal et culturel important.



Le développement constant de l'entreprise et l'augmentation de ses effectifs ont favorisé l'établissement de relations solides et collaboratives avec les principales institutions locales, faisant de Freeland un point de référence reconnu pour la communauté et un acteur attractif sur le marché du travail local.

Les relations étroites avec les fournisseurs, les partenaires industriels, les organismes publics et les autorités locales ont permis à l'entreprise de participer concrètement à la croissance socio-économique de la communauté toscane, en contribuant à un modèle de développement durable et ancré dans le contexte local.

L'analyse de matérialité réalisée par Freeland a montré que, bien que ce lien territorial constitue une caractéristique de l'identité de l'entreprise, il ne figure pas parmi les aspects les plus sensibles aux fins de la déclaration non financière, conformément aux dispositions de la directive CSRD.

Bien que l'entreprise exerce ses activités en dehors des zones où vivent les populations autochtones, elle accorde une attention particulière au respect des réglementations nationales et internationales régissant ces questions, conformément aux politiques environnementales et sociales promues par ses clients. Freeland respecte et exécute les politiques définies par les marques du secteur de la mode concernant la protection des populations autochtones et la lutte contre la déforestation incontrôlée dans les zones sensibles de la planète, conformément aux dispositions du règlement (UE) 2023/1115 sur la déforestation (EUDR).

Bien qu'elle ne gère pas directement l'approvisionnement en matières premières relevant de la responsabilité des marques clientes, l'entreprise adopte les politiques de traçabilité et en bon père de famille exigées par ses marques partenaires, garantissant ainsi le respect des réglementations européennes et internationales relatives à la durabilité et aux droits de l'homme.

Dans la continuité de l'engagement social qui la caractérise depuis toujours, Freeland soutient des initiatives locales au profit des catégories les plus fragiles. Depuis plus de dix ans, l'entreprise collabore avec « Ortolani Coraggiosi », une coopérative agricole sociale agissant dans les communes de San Miniato et Fucecchio, qui offre des opportunités de formation et d'insertion professionnelle aux jeunes atteints d'autisme et d'autres troubles neurodéveloppementaux. Grâce au travail agricole, ces jeunes apprennent à cultiver, récolter et vendre des légumes produits localement, dans le cadre d'un projet qui associe inclusion sociale, durabilité environnementale et valorisation du territoire.

6.4 LES CONSOMMATEURS

Freeland opère dans un contexte interentreprises ; l'entreprise ne commercialise pas directement ses produits et n'a pas de relations avec le consommateur final, car les chaussures qu'elle fabrique sont destinées aux grandes marques internationales du luxe et de la mode. Les informations relatives au produit, la communication à destination du consommateur et la présentation commerciale sont donc définies et gérées par les clients, qui en assument l'entière responsabilité.



Malgré cela, les résultats des questionnaires d'écoute adressés aux parties prenantes internes et externes ont révélé une sensibilité non négligeable aux questions de durabilité, de sécurité des produits et d'inclusion sociale. Ces aspects sont perçus comme importants, en particulier par le personnel et les parties prenantes locales, qui reconnaissent le rôle essentiel de Freeland en ce qui concerne la garantie de processus de production en sécurité, transparents et respectueux de l'environnement.

L'analyse de matérialité a confirmé que l'impact de ces thèmes est en moyenne significatif pour le consommateur final, notamment en ce qui concerne l'information, la sécurité et les aspects éthiques et sociaux, et sensible pour le personnel et les parties prenantes, bien qu'il soit plus limité du point de vue de l'entreprise, compte tenu de sa position au sein de la chaîne de valeur. Dans ce contexte, Freeland s'engage à protéger les informations confidentielles et à appliquer les protocoles de sécurité de l'information prévus lors des phases de production, conformément aux exigences des marques clientes.

Depuis toujours, Freeland se distingue par l'attention particulière qu'elle porte à la qualité et à la sécurité de ses produits, qu'elle considère comme des valeurs fondamentales de son identité d'entreprise. L'entreprise a mis en place un système de contrôle qualité organisé et rigoureux, qui couvre toutes les étapes du processus de production : de la sélection des matières premières à la fabrication du produit fini.

Chaque matière première, composant ou accessoire est soumis à contrôles minutieux et systématiques afin de garantir la conformité aux spécifications techniques requises par les clients, aux exigences réglementaires applicables et aux normes de qualité attendues en fonction de l'utilisation prévue.

En matière de conformité réglementaire, Freeland garantit le respect absolu du règlement (CE) n° 1907/2006 « REACH » relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques, en veillant à ce que les matériaux utilisés ne contiennent aucune substance dangereuse ou soumise à restrictions d'utilisation.

6.5 RAPPORT SUR LES OBJECTIFS SOCIAUX ET PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Les objectifs sociaux sont nombreux et diversifiés et entraînent des répercussions différentes tant sur les employés de l'entreprise que sur ceux de la filière, mais aussi sur les communautés locales.

Freeland présente les progrès réalisés par rapport aux prévisions établies l'année dernière et définit de nouveaux objectifs à atteindre pour les années à venir.

DOMAINE	OBJECTIF	ACHÈVEMENT	ODD ASSOCIÉ
Transparence et visibilité des activités de l'entreprise, renforçant sa légitimité et le consensus	Rédaction du rapport de développement durable	100 % : publication du rapport sur le développement durable pour l'année 2023	   
Bien être de l'entreprise	Mise en place de services de bons repas/bons d'achat fixés par convention pour tous les salariés	100% Les services prévus pour le bien-être de l'entreprise ont été activés	  
Inclusion et intégration	Organisation de cours d'italien pour le personnel étranger	100% Les cours prévus et organisés pour les nouveaux membres du personnel ont été délivrés à tous les nouveaux recrutés.	   
Sécurité au travail	Adaptation et rénovation de la signalisation horizontale de sécurité	100% rénovation de la signalisation horizontale de sécurité exécutée	
Formation pour le développement professionnel	Atteinte de l'objectif de 600 heures de formation volontaire (cours d'italien, cours sur les systèmes de gestion, etc.)	Objectif non atteint en 2024, reporté à 2025	   
Participation aux initiatives en faveur d'organisations actives dans les domaines social, humanitaire et/ou charitable	Allocation de fonds pour des œuvres et des initiatives sociales, humanitaires et/ou charitables, financement d'une bourse d'études pour la « Casa di Ventignano », projet des maraîchers courageux	100% Comme chaque année, l'action en faveur des organisations a été menée à bien et planifiée pour l'avenir	  

En développant les propositions formulées pour l'année 2024, Freeland fixe également des objectifs à atteindre pour les années à venir :

OBJECTIF	ACTIONS PRÉVUES	ACTIONS PRÉVUES	ODD ASSOCIÉ
Inclusion et intégration	Organisation de cours d'italien pour les salariés étrangers embauchés récemment	2025/26	   
Participation aux initiatives en faveur d'organisations actives dans les domaines social, humanitaire et/ou charitable	Allocation de fonds pour des œuvres et des initiatives sociales, humanitaires et/ou charitables, financement d'une bourse d'études pour la « Casa di Ventignano », projet des maraîchers courageux	2025/26	  
Formation pour le développement professionnel	Atteinte de l'objectif de 600 heures de formation bénévole (cours d'italien, cours sur les systèmes de gestion, etc.)	2025	   
Santé et sécurité	Réduction des taux d'accidents IG et IF	2025	
Projet Academy	Aménager un centre de formation professionnelle au sein de l'entreprise destiné aux jeunes chômeurs, afin de former des professionnels spécialisés dans le secteur de la chaussure	2025	  

LA GOUVERNANCE

7. La gouvernance

La gouvernance d'entreprise constitue l'un des trois piliers fondamentaux du rapport de durabilité de Freeland. Elle définit l'ensemble des principes, des structures et des mécanismes grâce auxquels l'entreprise dirige, gère et contrôle ses activités, en garantissant la transparence, l'intégrité et la responsabilité de ses décisions stratégiques et opérationnelles.



L'analyse menée dans le cadre du pilier « Gouvernance » identifie une série de domaines clés qui traduisent concrètement la conduite et la culture d'entreprise, parmi lesquels :

- Éthique d'entreprise et culture d'entreprise, y compris les politiques de prévention de la corruption, de l'extorsion et des comportements fautifs ;
- Protection des informateurs (whistleblowing), afin de garantir la transparence et l'intégrité de la gestion ;
- Gestion des relations avec les fournisseurs, selon des principes d'équité, d'intégrité et de responsabilité partagée tout au long de la chaîne de valeur ;
- Éventuelles activités d'influence politique, y compris celles de représentation ou de lobbying ;
- Bien-être animal, lié à la traçabilité et à la durabilité des matières premières utilisées





Les analyses de matérialité menées par Freeland, complétées par les résultats des questionnaires adressés aux parties prenantes internes et externes, ont mis en évidence un intérêt marqué de la part des stakeholders pour tous les aspects susmentionnés. En particulier, les parties prenantes accordent une grande importance à la conduite éthique, à la transparence et à l'intégrité de l'entreprise, qu'elles considèrent comme des éléments essentiels pour garantir la crédibilité et la durabilité à long terme.

Toutefois, l'évaluation interne menée par l'entreprise a montré un impact relativement moins important pour certains aspects spécifiques :

- les relations avec les fournisseurs, qui reposent sur des modalités bien définies et transparentes, avec des conditions de fourniture et de paiement régulières et conformes aux accords contractuels ;
- les activités d'influence politique, dans la mesure où Freeland n'entretient aucune relation et n'a aucun lien avec l'administration publique ou les milieux politiques, et ne mène aucune activité de lobbying ou de représentation d'intérêts auprès des institutions publiques ;
- le bien-être animal, question considérée comme moins pertinente pour l'entreprise dans la mesure où l'approvisionnement en cuirs et en matières premières est géré directement par les marques clientes, hors du contrôle opérationnel de Freeland.

Bien qu'elle n'opère pas dans des domaines présentant un risque élevé de corruption ou d'influence politique, Freeland considère la gouvernance éthique et transparente comme un élément indispensable de son modèle économique. L'entreprise promeut une culture de la responsabilité, fondée sur les principes d'équité, de respect des règles, de traçabilité des processus décisionnels et d'intégrité professionnelle.

Grâce à la mise en œuvre du Modèle organisationnel 231 et au Système de gestion intégré, Freeland garantit le respect des réglementations nationales et internationales, en favorisant un comportement conforme aux valeurs de l'entreprise et aux attentes des parties prenantes.

Cette approche permet à l'entreprise non seulement de préserver sa réputation et sa fiabilité, mais aussi de renforcer la relation de confiance établie au fil du temps avec ses clients, ses fournisseurs, ses salariés et les communautés locales, consolidant ainsi un modèle de gouvernance solide, responsable et axé sur l'amélioration continue.

7.1 ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES

Pour Freeland, l'éthique est un principe directeur et une valeur fondamentale, qui est à la base de toutes les décisions et de tous les comportements de l'entreprise. L'entreprise reconnaît que l'intégrité, la transparence et l'équité dans les relations commerciales représentent des conditions indispensables pour renforcer la confiance de ses parties prenantes et garantir une croissance durable dans le temps.

Cet engagement repose sur le Code d'éthique de l'entreprise, qui définit de manière claire et précise les principes de conduite que tous les salariés, les collaborateurs et les partenaires externes doivent respecter lorsqu'ils accomplissent leurs activités. Le Code établit des règles et des comportements inspirés par les valeurs de loyauté, de responsabilité, de respect des individus, de légalité et de protection de l'environnement, favorisant ainsi une ambiance de travail transparent et conforme aux réglementations.

Tout destinataire du Code d'éthique doit connaître son contenu, l'appliquer concrètement dans ses activités quotidiennes et signaler toute irrégularité ou violation par les canaux prévus à cet effet. Ainsi, Freeland veille à ce que l'éthique ne reste pas un principe abstrait, mais se traduise par des comportements cohérents et quantifiables. Afin de garantir le respect des réglementations et la prévention des comportements illicites, l'entreprise a adopté un Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle conformément au décret législatif n° 231/2001, un outil essentiel pour la définition d'un système de gouvernance transparent et responsable. Ce modèle prévoit des protocoles de contrôle spécifiques, attribue des responsabilités opérationnelles et décisionnelles et vise à prévenir les infractions envisagées par la réglementation.

L'Organisme de surveillance (OdS), entité indépendante dotée de pouvoirs de contrôle autonomes, supervise la mise en œuvre effective du Modèle 231. L'OdS a pour mission de contrôler le respect des dispositions du modèle, d'évaluer la cohérence des procédures de l'entreprise et de recevoir les éventuels rapports de violations par le biais de canaux de communication confidentiels et sécurisés, qui garantissent la protection de l'anonymat et de la bonne foi de la personne qui signale la violation.

Les domaines de l'entreprise les plus exposés aux risques et les processus sensibles sont régulièrement identifiés et mis à jour dans le cadre d'évaluations des risques, qui analysent les différents types d'infractions envisagés par le décret législatif n° 231/2001 et permettent de mettre en place des mesures préventives spécifiques.

Grâce à ces mesures, Freeland s'engage à conserver des standards élevés de transparence, d'équité et d'intégrité dans toutes ses activités, en promouvant une culture d'entreprise fondée sur la responsabilité sociale et le respect des droits de l'homme, des droits des travailleurs, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'entreprise consolide ainsi un modèle de gouvernance éthique et responsable, capable de créer de la valeur durable pour toutes ses parties prenantes et de renforcer la réputation de fiabilité qui caractérise depuis toujours la production de chaussures d'excellence en Toscane.

7.2 STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE

Freeland base sa stratégie de croissance sur un modèle de gouvernance solide, transparent et axé sur la durabilité, visant à garantir la création de valeur à long terme pour toutes ses parties prenantes.

L'entreprise s'engage à gérer ses activités de manière responsable, en garantissant un équilibre entre les résultats économiques, le développement social et la protection de l'environnement, dans le plein respect des lois, des réglementations et des valeurs éthiques qui ont toujours guidé son action.

7.2.1 OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PRINCIPES DE GESTION

Conformément à sa mission et à sa vision d'entreprise, Freeland fixe les objectifs prioritaires suivants

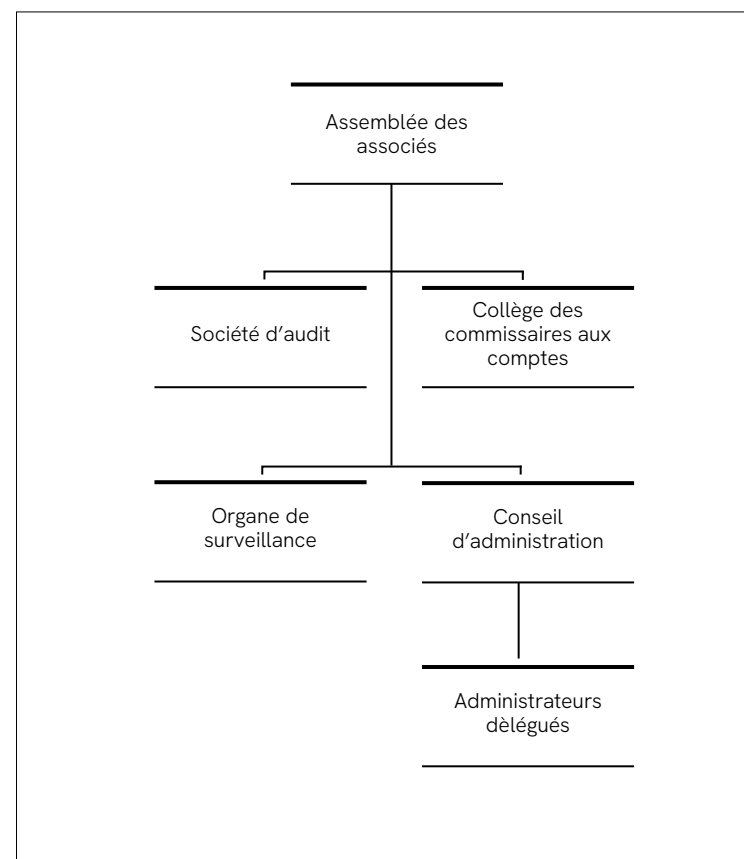
- Améliorer en permanence les performances économiques, sociales et environnementales, en créant de la valeur partagée pour toutes les parties prenantes et en adoptant un comportement conforme à la loi et aux principes éthiques de l'entreprise ;
- Adopter une approche fondée sur l'évaluation des risques et des opportunités, afin d'identifier rapidement les domaines à améliorer et de renforcer la capacité d'adaptation aux changements du contexte ;
- Promouvoir un comportement éthique et responsable à tous les niveaux de l'organisation, grâce à la diffusion et à la mise en œuvre du Code d'éthique, destiné tant au personnel interne qu'aux parties prenantes externes ;
- Impliquer activement le personnel, en faisant en sorte que chaque collaborateur soit correctement informé des engagements de l'entreprise et conscient de sa contribution à la poursuite des objectifs communs

7.2.2 MODÈLE DE GOUVERNANCE

Le système de gestion et de contrôle adopté par Freeland est traditionnel, conforme à la réglementation en vigueur et conçu afin de garantir l'efficacité de la gestion, la transparence des décisions et l'intégrité des comportements.

Ce système se compose de plusieurs entités clés — le conseil d'administration, le collège des commissaires aux comptes, le cabinet d'audit et l'organisme de surveillance 231 — qui travaillent en synergie et de manière coordonnée afin de garantir la solidité et la continuité de l'entreprise.

Le modèle de gouvernance dans son ensemble repose sur un éventail intégré de règles, de normes, de pratiques et de procédures soigneusement définies, conçues pour garantir que chaque activité soit menée avec clarté, efficacité et responsabilité.



7.2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration (CA) est l'organe central chargé de la direction et de la gestion stratégique de l'entreprise.

Il est chargé de définir les stratégies de développement, d'évaluer les performances opérationnelles et financières, d'approuver les budgets et les résultats périodiques, ainsi que de gérer les opérations extraordinaires et les décisions importantes pour la continuité de l'entreprise.

Le Conseil supervise également les politiques de développement durable, en intégrant les aspects économiques, environnementaux et sociaux dans les choix stratégiques, et en garantissant la mise en place d'un système efficace de contrôle interne et de gestion des risques.

Freeland promeut une ambiance de travail inclusive et sécurisée, respectueuse des droits des travailleurs et des communautés où l'entreprise opère, et s'engage dans la formation continue des membres du conseil d'administration afin de garantir des compétences mises à jour et une gestion de plus en plus responsable.

Même s'il a de pleins pouvoirs de gestion, le Conseil délègue certaines fonctions spécifiques aux responsables opérationnels, afin de garantir l'efficacité et la clarté des processus décisionnels.

7.2.4 SOCIÉTÉ D'AUDIT

La société d'audit externe, désignée par l'assemblée générale des associés sur proposition du collège des commissaires aux comptes, exécute à l'audit légal des comptes en toute autonomie et indépendance. Les auditeurs, choisis parmi les plus grands cabinets internationaux, garantissent un contrôle rigoureux, transparent et impartial de la comptabilité et des états financiers de l'entreprise, contribuant ainsi à renforcer la fiabilité des informations économiques et financières communiquées aux parties prenantes.

7.2.5 COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Collège des commissaires aux comptes exerce des fonctions de surveillance et de contrôle quant au respect de la loi, des statuts et des principes de bonne gestion.

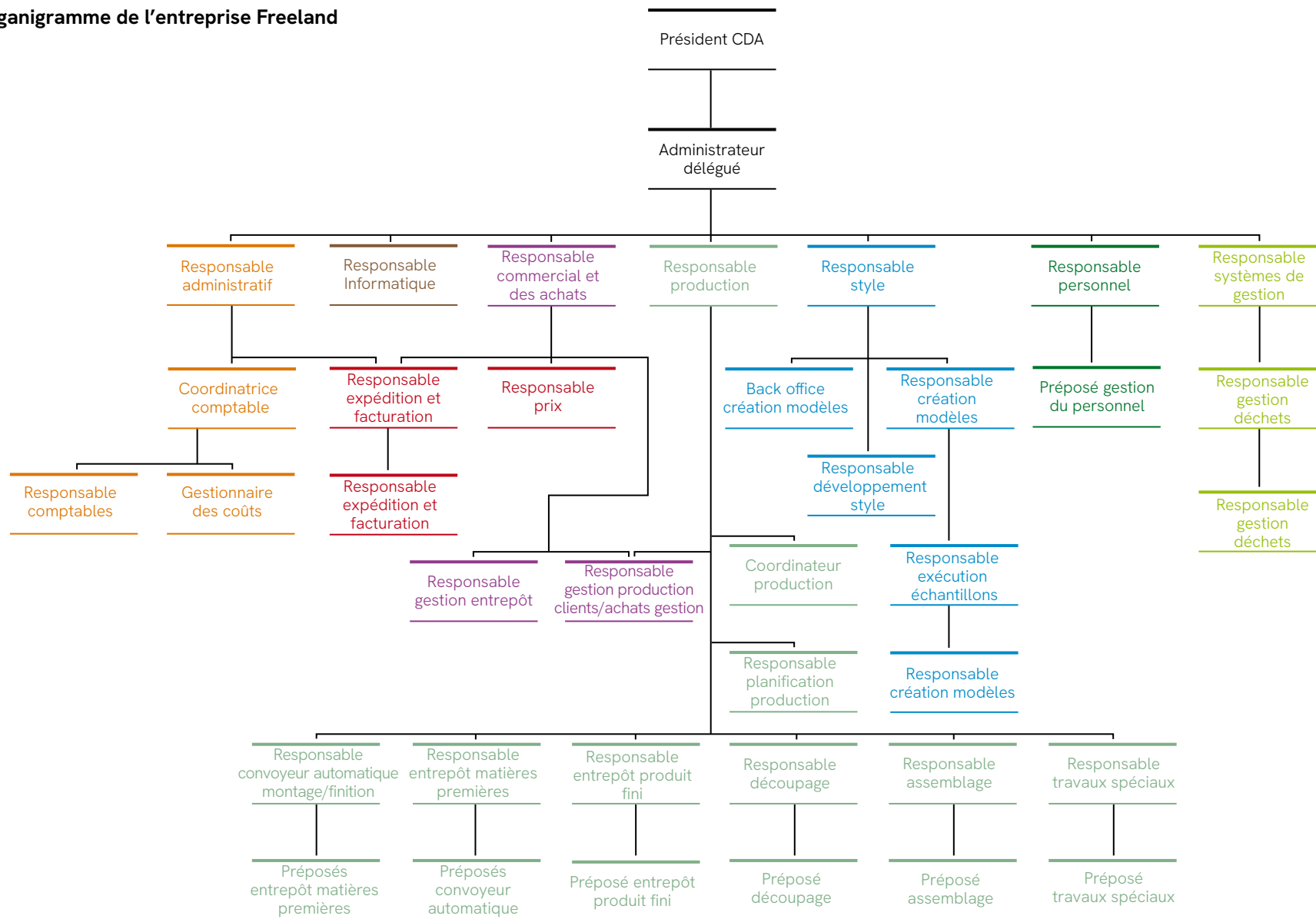
Il vérifie la cohérence et l'adéquation de l'organisation, de la gestion administrative et comptable mises en place par Freeland, tout en surveillant l'efficacité du système de contrôle interne. Grâce à ses vérifications périodiques, il s'assure que la gestion de l'entreprise repose sur des critères de transparence, de fiabilité et de bonne gestion.

7.2.6 ORGANISME DE SURVEILLANCE 231

Conformément au décret législatif n° 231/2001, Freeland a adopté un modèle d'organisation, de gestion et de contrôle visant à prévenir les infractions et à promouvoir une culture d'entreprise éthique et conforme à la réglementation. Dans ce but, un Organisme de surveillance (OdS) a été mis en place. Doté d'autonomie, d'indépendance et de professionnalisme, son rôle est de vérifier la mise en œuvre et l'efficacité du Modèle 231, d'en suivre la mise à jour et de recevoir d'éventuels rapports de non-conformité par le biais de canaux de communication confidentiels.

L'OdS est un élément fondamental pour conserver des standards élevés d'intégrité et de transparence, en conformité avec les principes du Code d'éthique et avec les objectifs du système de gouvernance responsable de Freeland.

Organigramme de l'entreprise Freeland



7.3 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET TRANSPARENCE DANS LA GESTION

Pour Freeland, la lutte contre la corruption est un principe fondamental de sa culture d'entreprise et un engagement constant en faveur de la transparence et de l'intégrité dans la gestion de ses activités. L'entreprise est tout à fait consciente que seul un comportement éthique, transparent et responsable permet d'établir des relations de confiance à long terme avec ses parties prenantes et de renforcer la réputation de fiabilité qui caractérise ses activités dans le secteur de la mode et du luxe.

Le Code d'éthique de Freeland interdit formellement toute forme de corruption, qu'elle soit active ou passive, ainsi que tout comportement pouvant être interprété comme une tentative d'obtenir des avantages illicites. Chaque collaborateur, salarié, consultant ou partenaire commercial doit agir dans le respect total des lois nationales et internationales, ainsi que des principes d'intégrité, d'impartialité et de légalité qui régissent les relations commerciales.

En particulier, les relations avec les Autorités publiques, les Autorités de surveillance et de contrôle et les institutions doivent être gérées en toute transparence et équité, en évitant toute action pouvant influencer de manière incorrecte les décisions ou les actes d'un organisme public. Il est expressément interdit d'offrir, de promettre ou d'accepter, directement ou indirectement, des cadeaux, des sommes d'argent, des faveurs ou tout autre avantage, quelle qu'en soit la valeur ou la finalité, lorsque ces actions sont de nature à altérer l'équité et l'impartialité des relations professionnelles.

7.3.1 UN SYSTÈME ORGANISÉ DE PRÉVENTION DES RISQUES

Afin de garantir le respect de ces principes, Freeland a adopté un Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle conformément au décret législatif n° 231/2001, qui prévoit des procédures et des protocoles internes spécifiques visant à prévenir les comportements illicites.

Ce modèle repose sur une répartition claire des responsabilités, une définition précise des processus sensibles et des mécanismes de contrôle et de vérification périodiques, qui permettent de surveiller et de réduire efficacement les risques de corruption ou de pratiques contraires à l'éthique.

La mise en place de ce modèle est constamment surveillée par l'Organisme de surveillance (OdS), un organe indépendant ayant des pouvoirs d'inspection et de contrôle, qui garantit l'application effective des mesures de prévention et vérifie la conformité des pratiques de l'entreprise aux principes énoncés dans le Code d'éthique. En outre, l'OdS représente le principal point de référence pour la collecte et la gestion des notifications d'éventuelles violations, en garantissant la confidentialité de l'auteur de la notification et la protection contre toute forme de représailles.

7.3.2 UN ENGAGEMENT RÉEL ENVERS LES PARTIES PRENANTES

Freeland considère la transparence et la légalité comme des éléments indispensables au fonctionnement de l'entreprise. Bien que l'entreprise n'entretienne pas de relations directes ou contractuelles avec des organismes publics, des régions ou des administrations municipales, elle reconnaît que la question de la corruption et de la conduite éthique est une priorité pour ses parties prenantes et, par conséquent, veille à en rendre compte régulièrement et de manière rigoureuse.

En diffusant une culture de l'intégrité et en encourageant des comportements inspirés par l'honnêteté, la loyauté et la responsabilité sociale, Freeland vise à consolider un modèle de gouvernance transparent et durable, capable de créer de la valeur partagée et de renforcer la relation de confiance avec ses clients, ses partenaires et les communautés.



26

7.4 CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION EUDR

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'une chaîne d'approvisionnement de plus en plus transparente et responsable, notre entreprise a entamé un processus de mise en conformité avec le nouveau règlement (UE) 2023/1115, connu sous le nom d'EUDR (European Union Deforestation Regulation), qui entrera définitivement en vigueur en 2026.

Cette réglementation vise à empêcher la vente sur le marché européen de produits liés à la déforestation ou à la dégradation des forêts. En tant que fabricants de chaussures et de baskets utilisant des matériaux tels que le cuir, le caoutchouc et d'autres dérivés de matières premières naturelles, nous reconnaissons notre responsabilité de veiller à ce que l'origine de chaque composant soit conforme aux critères environnementaux, éthiques et de traçabilité.

Pour satisfaire ces conditions, nous avons renforcé la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement grâce à :

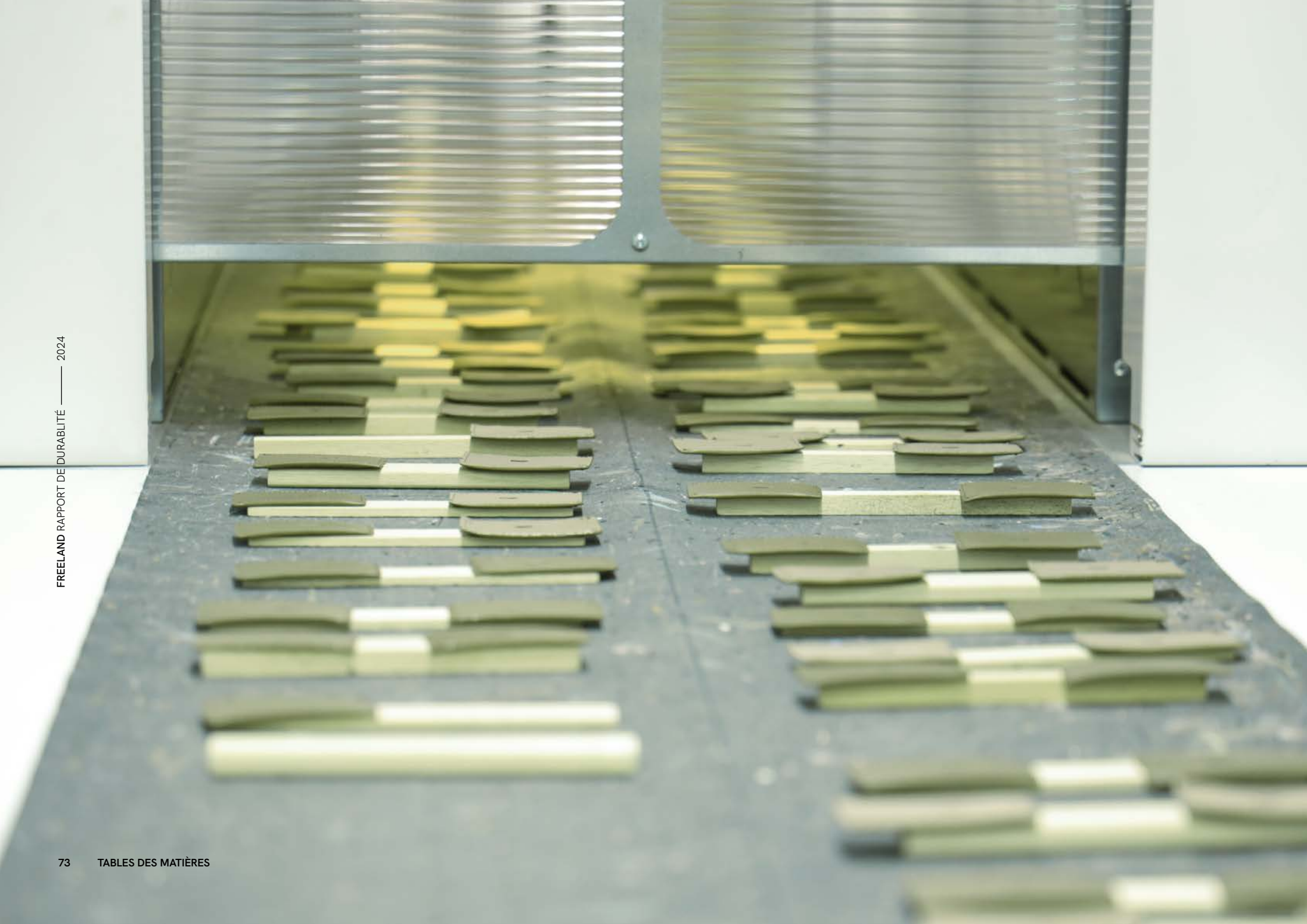
- le contrôle de la traçabilité des matériaux, afin de vérifier l'origine des matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement;
- la cartographie des fournisseurs de premier et deuxième niveau, dans le but de garantir la conformité aux exigences de l'EUDR et de promouvoir des pratiques d'approvisionnement durables;
- l'intégration des critères de l'EUDR dans les politiques d'achat et les contrats d'approvisionnement;
- la formation continue du personnel impliqué dans les activités d'approvisionnement et conformité réglementaire.

La direction, en coordination avec le service Achats, contrôle régulièrement l'avancement du plan d'ajustement et la conformité des partenaires commerciaux. Cette approche intégrée permet d'associer intégrité, transparence et innovation en tant que leviers stratégiques pour la durabilité de notre gouvernance et de notre chaîne d'approvisionnement. Le respect de la réglementation EUDR représente pour nous non seulement une obligation réglementaire, mais aussi une opportunité de consolider la confiance des consommateurs, ainsi que notre rôle de marque responsable, engagée dans la protection de l'environnement et des communautés locales.

7.5 BILAN DES OBJECTIFS DE GOUVERNANCE ET DÉFIS POUR L'AVENIR

La stratégie de gouvernance de Freeland comprend des objectifs visant à élever les normes de conformité et à réduire les risques sur l'ensemble de son domaine d'activité. Après avoir évalué les résultats obtenus au cours de la dernière année, l'entreprise définit une nouvelle feuille de route en matière de gouvernance, axée sur l'optimisation des flux d'informations et des processus de conformité réglementaire pour la période de référence prochaine.

OBJECTIF	ACTIONS PRÉVUES	ÉCHÉANCE	ODD ASSOCIÉ
Inclusion et l'intégration de gestion	Améliorer de manière constante nos performances économiques, sociales et environnementales, en créant de la valeur partagée pour toutes les parties prenantes et en veillant à ce que nos actions soient conformes à la loi et aux principes éthiques de l'entreprise	2025/26	  
Renouvellement des certifications de l'entreprise	Promouvoir un comportement éthique et responsable à tous les niveaux de l'organisation, en diffusant et en mettant en œuvre le Code d'éthique, destiné tant au personnel interne qu'aux parties prenantes externes	2025/26	 
Formation visant à développer la main-d'œuvre	Impliquer activement le personnel, en veillant à ce que chaque collaborateur soit correctement informé des engagements de l'entreprise et conscient de sa contribution afin d'atteindre les objectifs communs	2025/26	 



8. Note méthodologique

Ce document a été rédigé conformément aux normes européennes de reporting en matière de développement durable (ESRS) publiées par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), en application de la directive sur le reporting en matière de développement durable des entreprises (CSRD) 2022/2464/UE. Ces normes représentent la référence européenne en matière de création de rapports de durabilité avec pour objectif d'harmoniser et de rendre comparables les informations non financières entre les différentes organisations, garantissant ainsi une plus grande transparence, cohérence et fiabilité des données communiquées.

Freeland a adopté les normes ESRS depuis l'exercice 2023, s'engageant ainsi dans un processus d'intégration progressive des principes de la CSRD dans ses processus de reporting. Cette approche permet de renforcer l'évaluation et la communication des performances liées à la durabilité, ainsi que de suivre au fil du temps les objectifs fixés et les résultats atteints.

Conformément aux dispositions de la directive, ce rapport a été rédigé sur la base d'une analyse de double matérialité, qui prend en compte à la fois l'impact des activités de l'entreprise sur les personnes et l'environnement (matérialité d'impact) et les implications financières potentielles découlant des facteurs de durabilité (matérialité financière). Cette analyse a permis d'identifier les sujets matériels (« topic ») à la base du compte rendu.

Dans cette première publication rédigée selon les ESRS, l'entreprise a choisi de profiter des possibilités temporaires prévues pour les premières années d'exécution de la réglementation. En particulier, comme il est permis aux entreprises de moins de 750 salariés, Freeland a temporairement omis :

- pour la première année suivant l'entrée en vigueur de l'obligation légale, le topic ESRS S1 (ses salariés) ;
- pour les deux premières années suivant l'entrée en vigueur de l'obligation légale, les topics ESRS E4 (Biodiversité et écosystèmes), S2 (Travailleurs dans la chaîne de valeur), S3 (Communautés concernées) et S4 (Consommateurs et utilisateurs finaux).

Freeland s'engage à intégrer graduellement, au cours des exercices suivants, l'ensemble des informations et des indicateurs requis par la directive CSRD et les normes ESRS, suivant l'évolution du cadre réglementaire et dans le but de garantir un reporting de plus en plus complet, transparent et visant à une amélioration continue.

9. Index des références ESRS

ERS STANDARD	INFORMATION	LOCALISATION	PAGES DE RÉFÉRENCE
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information BP-1: Base générale pour la préparation de la déclaration de durabilité	Le champ d'application du rapport comprend uniquement la société Freeland et correspond à celui des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de Freeland	Présent dans chaque section définie
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information BP-2: Divulgation relative aux circonstances spécifiques		Présent dans chaque section définie
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information GOV-1: Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		Sec.6
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information GOV 2: Informations fournies aux organes administratifs, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions relatives à la durabilité traitées par ces organes	Les aspects suivants sont à souligner: ▪ La responsabilité de la gestion des impacts ESG incombe au conseil d'administration, qui examine au moins une fois par an les sujets importants. ▪ La responsabilité de vérifier que les obligations liées à l'environnement sont respectées incombe également aux dirigeants/responsables de service ; ces dirigeants/responsables de service, qui ont des responsabilités spécifiques en matière de contrôle, ne doivent pas rendre compte au Conseil d'administration selon un calendrier prédéfini, mais ils doivent certainement le faire chaque fois qu'ils identifient des problèmes	Présent dans chaque section définie
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information GOV-3: Intégration des performances de durabilité dans les systèmes d'encouragement	Il n'existe aucun encouragement ni aucune composante de rémunération liée à l'achèvement d'objectifs et/ou de cibles ESG	Sec. 4
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information GOV-4 : Déclaration relative à la due diligence		Sec. 4

ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information GOV-5: Gestion des risques et contrôles internes sur les rapports de durabilité		Sec. 4
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information SBM-1: Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur		Sec. 4
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information SBM-2: Intérêts et points de vue des parties prenantes	Nous soulignons que la possibilité de déposer des réclamations, des remarques et de formuler des propositions est largement garantie à toutes les parties prenantes par le biais d'outils/organes et de dispositifs	Sec. 4
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information SBM 3 : Impacts matériels, risques et opportunités, ainsi que leur interaction avec la stratégie et le modèle économique		Sec. 4
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information IRO-1: Description de la procédure d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels	En ce qui concerne l'implication de l'instance dirigeante au plus haut niveau dans l'évaluation des questions matérielles, il faut se référer à ce qui est décrit dans les conditions d'information ESRS 2 GOV-1 et ESRS 2 GOV-2. Les questions importantes ont été approuvées par la direction	Sec. 4
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information IRO-2: Obligations d'information des ESRS visées par la déclaration de durabilité de l'entreprise		Sec. 4
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information MDR-P: Politiques adoptées pour gérer les questions matérielles concernant la durabilité		Sec. 4

ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information MDR-A: Mesures et ressources relatives à la durabilité		Sec. 4
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information MDR-M: Indicateurs relatifs aux questions de durabilité des matériaux	Chaque sujet pour lequel il est demandé ou simplement opportun de fournir une mesure quantitative (par exemple, une moyenne, un rapport, un pourcentage, une valeur absolue, etc.) inclut une explication de l'unité de mesure utilisée.	Sec. 4
ESRS 2 divulgation générale	Obligation d'information MDR-T: Suivi de l'efficacité des politiques et des mesures au moyen d'objectifs	À noter que des KPI spécifiques sont intégrés dans chaque paragraphe de référence	Sec. 4
E1 changement climatique	E 1.1 Plan de transition pour atténuer le changement climatique	Freeland saisit l'occasion de reporter l'élaboration des indicateurs ainsi que la gestion et l'amélioration des impacts sur le changement climatique, en fonction des délais et des possibilités d'exemption pour les entreprises avec >750 salariés	Sec. 5.1
E1 changement climatique	E 1.2 Politiques sur l'atténuation et adaptation au changement climatique	Voir les informations au point E1.1 concernant les obligations d'information	Sec. 5.1
E1 changement climatique	E 1.3 Mesures et ressources liées aux politiques sur le changement climatique	Voir les informations au point E1.1 concernant les obligations d'information	Sec. 5.1
E1 changement climatique	E 1.4 Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	Voir les informations au point E1.2 concernant les obligations d'information	Sec. 5.1
E1 changement climatique	E 1.5 Consommation et mix énergétiques	Voir les informations au point E1.3 sur les obligations d'information	Sec. 5.1
E1 changement climatique	E 1.6 Portées brutes 1, 2 et 3 et émissions totales de GES	Voir les informations au point E1.4 concernant les obligations d'information	Sec. 5.1
E1 changement climatique	E 1.7. Projets d'élimination et de réduction de GES financés par des crédits carbone	Voir les informations au point E1.5 concernant les obligations d'information	Sec. 5.1
E1 changement climatique	E 1.8. Le prix interne du carbone	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.1

E1 changement climatique	E 1.9 Conséquences financières attendues des risques physiques et de transitions matérielle et opportunités potentielles liées au climat		Sec. 5.1
E2 Pollution	E 2.1 Politiques en matière de pollution	Intégrée dans la politique environnementale de l'entreprise	Sec. 5.2
E2 Pollution	E 2.2 Mesures et ressources relatives à la pollution	Après avoir évalué les aspects matériels correspondant à ce qui peut être assimilé aux activités et à la filière	Sec. 5.2
E2 Pollution	E 2.3 Objectifs liés à la pollution	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.2
E2 Pollution	E 2.4 Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.2
E2 Pollution	E 2.5 Matières préoccupantes et celles extrêmement préoccupantes	Les substances telles que définies par ESRS E2.5 ne sont pas utilisées	Sec. 5.2
E2 Pollution	E 2.6 Conséquences financières prévues des impacts, risques et opportunités liés à la pollution	Après avoir évalué les aspects matériels correspondant à ce qui peut être assimilé aux activités et à la filière	Sec. 5.2
E3 eau et ressources marines	E 3.1 Politiques relatives à l'eau et aux ressources marines	Intégrée dans la politique environnementale de l'entreprise	Sec. 5.3
E3 eau et ressources marines	3.2 Mesures et ressources liées à l'eau et aux ressources marines	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.3
E3 eau et ressources marines	E 3.3 Objectifs liés à l'eau et aux ressources marines	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.3
E3 eau et ressources marines	E 3.4 Consommation d'eau	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.3
E3 eau et ressources marines	E 3.5 Conséquences financières attendues des impacts, risques et opportunités liés à l'eau et aux ressources marines	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.3
E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.1 Plan de transition et considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.4
E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.2 Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.4

E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.3 Mesures et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.4
E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.4 Objectifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.4
E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.5 Indicateurs d'impact liés à la biodiversité et aux changements des écosystèmes	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.4
E4 biodiversité et écosystèmes	E 4.6 Conséquences financières attendues des impacts, des risques et des opportunités significatifs liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non applicable aux activités de l'entreprise	Sec. 5.4
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.1 Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Intégrée dans la politique environnementale de l'entreprise	Sec. 5.5
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.2 Mesures et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Après avoir évalué les aspects matériels correspondant à ce qui est assimilable aux activités et à la filière	Sec. 5.5
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.3 Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Après avoir évalué les aspects matériels correspondant à ce qui est assimilable aux activités et à la filière	Sec. 5.5
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.4 Apports de ressources	En ce qui concerne l'utilisation des ressources en eau, voir la description correspondante à la condition d'information E 3.4	Sec. 5.5
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.5 Fuites de ressources		Sec. 5.5
E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	E 5.6 Conséquences financières attendues liées à l'utilisation des ressources matérielles et à l'économie circulaire, aux risques et aux opportunités	Après avoir évalué les aspects matériels correspondant à ce qui est assimilable aux activités et à la filière	Sec. 5.5
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.1 Politiques concernant ses salariés	Définie dans la politique spécifique de l'entreprise SA8000	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.2 Procédures pour interagir avec le personnel et les représentants des travailleurs sur les répercussions	Conformément aux procédures de la norme SA8000, demande de retour d'information lors de la rédaction des questionnaires visant à définir les sujets importants	Sec. 6.1

S1 Main-d'œuvre interne	S 1.3 Mesures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant au personnel de faire part de ses préoccupations	Défini dans la politique du système de gestion santé et sécurité ISO45001	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.4 Agir sur les impacts matériels concernant son personnel, ainsi que les approches adoptées pour gérer les risques matériels et saisir les opportunités matérielles liés à son personnel et l'efficacité de ces mesures	Il convient de souligner que la possibilité de déposer des plaintes est largement garantie par des instruments/organes/ mécanismes de contrôle	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.5 Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matérielles	Déterminé à la fin de la section spécifique	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.7 Caractéristiques des personnes non salariées faisant partie du personnel de l'entreprise	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.8 Couverture des négociations collectives et dialogue social	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.9 Indicateurs de diversité	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.10 Salaires adéquats	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.11 Protection sociale	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.12 Personnes handicapées	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.13 Indices de formation et de développement des compétences	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.14 Indices de santé et sécurité	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.15 Indices d'équilibre vie privée/ professionnelle	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1

S1 Main-d'œuvre interne	S 1.16 Indicateurs de rémunération (écart salarial et rémunération totale)	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1
S1 Main-d'œuvre interne	S 1.17 Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	Déterminé dans la section spécifique	Sec. 6.1
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S 2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Section non définie comme propres au matériel, gérée par l'entreprise aux fins uniquement de suivi	Sec. 6.2
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S 2.2 Procédures visant à impliquer les travailleurs de la chaîne de valeur sur les impacts	Section non définie comme propres au matériel, gérée par l'entreprise aux fins uniquement de suivi	Sec. 6.2
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S 2.3 Mesures visant à remédier aux impacts négatifs et moyens permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur d'exprimer leurs préoccupations	Section non définie comme propres au matériel, gérée par l'entreprise aux fins uniquement de suivi	Sec. 6.2
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S 2.4 Prise de mesures concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques propres au matériel et à exploiter les opportunités propres au matériel liés aux travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces mesures	Section non définie comme propres au matériel, gérée par l'entreprise aux fins uniquement de suivi	Sec. 6.2
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S 2.5 Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques	Section non définie comme propres au matériel, gérée par l'entreprise aux fins uniquement de suivi	Sec. 6.2
S3 communautés touchées	S 3.1 Politiques relatives aux communautés touchées	La direction a estimé que les activités menées par la société n'ont pas eu d'impact négatif sur le plan environnemental et social. Par conséquent, aucune action d'engagement communautaire n'a été jugée nécessaire	Sec. 6.3

S3 communautés touchées	S 3.2 Procédures d'engagement avec les communautés concernées sur les impacts	La direction a estimé que les activités menées par la société n'ont pas eu d'impact négatif sur le plan environnemental et social. Par conséquent, aucune action d'engagement communautaire n'a été jugée nécessaire	Sec. 6.3
S3 communautés touchées	S 3.3 Mesures visant à remédier aux impacts négatifs et moyens permettant aux communautés concernées d'exprimer leurs préoccupations	La direction a estimé que les activités menées par la société n'ont pas eu d'impact négatif sur le plan environnemental et social. Par conséquent, aucune action d'engagement communautaire n'a été jugée nécessaire	Sec. 6.3
S3 communautés touchées	S 3.4 Prise de mesures concernant les impacts matériels sur les communautés concernées, ainsi que les approches adoptées pour gérer les risques matériels et saisir les opportunités matérielles liés à ces communautés, et l'efficacité de ces mesures	La direction a estimé que les activités menées par la société n'ont pas eu d'impact négatif sur le plan environnemental et social. Par conséquent, aucune action d'engagement communautaire n'a été jugée nécessaire	Sec. 6.3
S3 communautés touchées	S 3.5 Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs, ainsi qu'à la gestion des risques et des opportunités matériels	La direction a estimé que les activités menées par la société n'ont pas eu d'impact négatif sur le plan environnemental et social. Par conséquent, aucune action d'engagement communautaire n'a été jugée nécessaire	Sec. 6.3
S4 consommateurs et aux utilisateurs finaux	S 4.1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	La direction a estimé que les activités menées par la société n'ont pas eu d'impact négatif sur le plan environnemental et social. Par conséquent, aucune action d'engagement communautaire n'a été jugée nécessaire	Sec. 6.4
S4 consommateurs et aux utilisateurs finaux	S 4.2 Méthodes d'engagement des consommateurs et des utilisateurs finaux concernant les impacts	La direction a estimé que les activités menées par la société n'ont pas eu d'impact négatif sur le plan environnemental et social. Par conséquent, aucune action d'engagement communautaire n'a été jugée nécessaire	Sec. 6.4
S4 consommateurs et aux utilisateurs finaux	S 4.3 Mesures visant à corriger les effets négatifs et moyens permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux d'exprimer leurs préoccupations	La direction a estimé que les activités menées par la société n'ont pas eu d'impact négatif sur le plan environnemental et social. Par conséquent, aucune action d'engagement communautaire n'a été jugée nécessaire	Sec. 6.4

S4 consommateurs et aux utilisateurs finaux	S 4.4 Mesures prises pour atténuer les impacts matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, ainsi que les stratégies mises en œuvre pour gérer les risques matériels et exploiter les opportunités matérielles liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, et l'efficacité de ces mesures	La direction a estimé que les activités menées par la société n'ont pas eu d'impact négatif sur le plan environnemental et social. Par conséquent, aucune action d'engagement communautaire n'a été jugée nécessaire	Sec. 6.4
G1 Conduite des affaires	G 1.1 Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	Défini conformément aux prescriptions du décret législatif n° 231	Sec. 7
G1 Conduite des affaires	G 1.2 Gestion des relations avec les fournisseurs	Les fournisseurs sont définis selon des exigences ESG certifiées par le système de gestion environnementale	Sec. 7
G1 Conduite des affaires	G 1.3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Défini conformément aux prescriptions du décret législatif n° 231	Sec. 7
G1 Conduite des affaires	G 1.4 Cas de corruption ou de pots-de-vin	Au cours de l'année 2024, aucun cas significatif de non-conformité aux lois et règlements ni aucun cas de corruption ou de fraude	Sec. 7
G1 Conduite des affaires	G 1.5 Influence politique et activités de lobbying	Aucun membre du Conseil d'administration n'a occupé ou n'occupe actuellement des fonctions similaires dans l'administration publique	Sec. 7
G1 Conduite des affaires	G 1.6 Modalités de paiement	Après évaluation des aspects matériels correspondant à ce qui peut être assimilé aux activités et à la filière	Sec. 7

Pour plus d'informations sur ce rapport et sur nos actions en faveur du développement durable, veuillez contacter :

FREELAND S.r.l.

Via Verrazzano 4, 6, 8 - 50054 Fucecchio Firenze - Toscana - ITALY
+39 0571 244337 - info@freelandcalzature.it